



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 091 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 4 mai 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 mai 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Cape Breton—Canso.

Les députés chantent l'hymne national.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1405)

[Traduction]

LE MAIRE DE MILTON

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le maire de la ville de Milton, M. Gordon Krantz, qui célèbre en 2005 le 25^e anniversaire de son élection à ce poste.

Élu au conseil de Milton en 1965, M. Gordon Krantz a contribué à l'édification de sa ville en soutenant les services fournis par la région de Halton, la Commission de l'escarpement du Niagara, Conservation Halton et Milton Hydro.

Depuis qu'il a été élu maire en 1980, M. Krantz a été un des artisans du développement de Milton à l'aide d'importants projets, comme la restauration du centre communautaire, le Milton Leisure Centre, le 401 Industrial Park, la restauration du secteur de Mill Pond et le réaménagement du parc Rotary, pour n'en nommer que quelques-uns.

En plus de faire preuve de leadership, de compassion et de détermination, le maire Krantz est un visionnaire qui a rendu de grands services à ses électeurs et en est très fier.

Je voudrais exprimer mes plus sincères félicitations au maire Gordon Krantz pour ses 25 années d'excellence et de dévouement.

* * *

LA VILLE DE KELOWNA

M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur le 100^e anniversaire de la ville de Kelowna.

Des gens de tous les coins de la planète viennent tous les ans dans notre belle ville pour profiter de ses montagnes, de ses lacs à l'eau cristalline, de ses bons vins et de ses terrains de golf de haut niveau.

D'autres viennent s'y établir avec leur famille parce qu'ils savent qu'ils pourront y trouver un emploi, de bonnes écoles, des rues sûres et un bon esprit communautaire.

Si, à l'origine, Kelowna n'était qu'un centre d'élevage de bovins et de culture de céréales et de pommiers, elle est maintenant devenue la plus grande ville de l'intérieur de la Colombie-Britannique ainsi que le joyau culturel et économique de la vallée de l'Okanagan.

J'ai l'honneur de servir la population de la ville depuis plus de 11 ans à titre de député de la circonscription de Kelowna. Je suis donc très heureux de souhaiter à notre ville et à ses habitants un joyeux 100^e anniversaire.

Joyeux anniversaire, Kelowna. Puisse-t-elle continuer de croître et de prospérer.

* * *

LE MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, nos anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale sont aux Pays-Bas pour commémorer le 60^e anniversaire de la victoire en Europe.

En hommage aux braves qui ont servi le Canada et ont fait le sacrifice de leur vie lors des conflits armés auxquels la nation a pris part, le gouvernement fédéral ouvrira officiellement le nouveau Musée canadien de la guerre, ici même, dans la capitale nationale.

Fort réussi sur le plan architectural, l'édifice est construit sur le thème de la régénération, soit que la nature après avoir subi la dévastation de la guerre arrive non seulement à survivre mais aussi se régénère et fait place à une vie nouvelle.

Attirant le regard dès l'arrivée devant le musée, l'imposante structure en saillie de 24,5 mètres, qui domine l'édifice, pointe vers la tour de la Paix sur la Colline du Parlement. C'est en quelque sorte un symbole montrant que la paix est un idéal vers lequel nous devons tous tendre.

À l'occasion de l'ouverture du nouveau Musée canadien de la guerre, je tiens à exprimer, au nom des électeurs de Don Valley-Est et des Canadiens, l'immense fierté que nous éprouvons à l'égard des anciens combattants.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE PROGRAMME INITIATIVE DE PARTENARIATS EN ACTION COMMUNAUTAIRE

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, les organismes en itinérance au Québec sont fortement déçus et inquiets. En effet, le gouvernement fédéral n'a rien prévu dans son dernier budget pour reconduire et bonifier le programme d'Initiative de partenariats en action communautaire. Les conséquences de cette inaction constituent une menace pour le maintien et la consolidation des services offerts aux citoyens les plus démunis de notre société.

Les budgets octroyés dans le cadre de ce programme permettaient d'améliorer les installations des refuges, les centres de jour, la stratégie de développement du logement ainsi que de l'hébergement et de soutenir l'intervention en travail de rue.

Le Bloc québécois exhorte le gouvernement libéral à ajouter l'argent nécessaire dans le programme Initiative de partenariats en action communautaire et à transférer au Québec l'entière responsabilité du secteur de l'habitation, ainsi que les enveloppes budgétaires correspondantes.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LE CORPS DE CADETS

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à saluer un jeune homme exceptionnel de ma circonscription, Nunavut. L'adjudant-chef Neil Kigutaq d'Arctic Bay a atteint le niveau de la certification nationale d'étoile. Pour un cadet, c'est le plus haut niveau et le plus grand honneur.

Les cadets qui décrochent cet honneur ont d'abord dû se qualifier aux niveaux vert, rouge, argent et or. Ensuite, pour obtenir la certification nationale d'étoile, ils doivent réussir une épreuve écrite et un test de condition physique des plus exigeants.

Membre du Corps de cadets d'Arctic Bay depuis plus de six ans, Neil y a atteint le plus haut rang, a reçu une formation de secourisme général, a obtenu la certification or en condition physique et est maintenant un tireur d'élite de niveau trois. Il a également remporté le prix du duc d'Édimbourg, catégorie bronze.

Neil est une véritable source d'inspiration pour tous les jeunes Nunavummiut. Je tiens à le féliciter pour ses remarquables réalisations.

* * *

LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION À LA SANTÉ MENTALE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, il n'y a rien de mieux qu'un esprit sain dans un corps sain. Cette semaine est la Semaine de la sensibilisation à la santé mentale, une excellente occasion d'informer les personnes touchées directement ou indirectement par des problèmes de santé mentale.

L'Association canadienne pour la santé mentale met l'accent sur le lien entre la santé physique et mentale.

Il y a de nombreuses façons de favoriser la santé mentale. Adopter une attitude réaliste, être optimiste, savoir mettre les choses en perspective et faire preuve de souplesse. Augmenter la confiance en soi et l'estime de soi. Se concentrer sur les qualités qui font d'une

personne un bon ami, un collègue apprécié ou un parent attentionné. Chercher du soutien affectif; des liens familiaux et amicaux serrés permettent de bâtir des réseaux d'entraide et d'aider d'autres personnes en retour. Faire des exercices physiques et mentaux en prenant part à diverses activités mentales, comme lire ou faire des casse-tête, favorise la vivacité d'esprit et le bien-être général.

J'invite tous les Canadiens à prendre le temps d'évaluer leur santé mentale et de l'améliorer.

* * *

LE JOUR DE DEUIL NATIONAL

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le Jour de deuil national a eu lieu le 28 avril, soit jeudi dernier. Je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux personnes tuées ou blessées au travail.

[Français]

Chaque jour ouvrable, près de quatre personnes meurent des suites d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle au Canada. Ces personnes pourraient être des membres de la famille de mes collègues ou de la mienne.

[Traduction]

L'importance du Jour de deuil national devient encore plus évidente lorsqu'on examine la situation. En effet, près de 350 000 personnes subissent des blessures assez graves pour qu'elles soient obligées de s'absenter du travail pendant au moins une journée. En outre, on évalue à près d'un million le nombre total d'accidents de travail et de maladies professionnelles signalés chaque année au Canada.

[Français]

Le nombre de décès au travail est en progression, et cette journée nous rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire.

[Traduction]

J'invite mes collègues à s'arrêter un moment pour penser aux travailleuses et travailleurs tués ou blessés au travail. Rendons-leur hommage en intensifiant nos efforts pour accroître la santé et la sécurité au travail par l'éducation, la sensibilisation et la coopération. Faisons tout en notre pouvoir pour éviter que de telles tragédies se produisent à l'avenir.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, je veux souligner en cette Chambre la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail, qui se déroule sous le thème suivant: « Équiper. Instruire. Rendre capable. »

C'est l'occasion de souligner l'importance de l'expertise québécoise en matière de santé au travail, entre autres grâce aux dispositions contre le harcèlement psychologique en milieu de travail contenues dans sa Loi sur les normes du travail.

Ce Parlement doit corriger l'injustice faisant qu'il existe deux catégories de travailleurs au Québec: ceux protégés par la loi québécoise contre le fléau du harcèlement psychologique et ceux qui ne sont protégés d'aucune façon.

Je souhaite donc que cette Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé en milieu de travail soit l'occasion pour les parlementaires de saisir toute l'importance du projet de loi contre le harcèlement psychologique en milieu de travail présenté en cette Chambre par le Bloc québécois.

* * *

[Traduction]

LA CROIX DU SERVICE MÉRITOIRE

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'héroïsme d'un agent de la GRC de ma circonscription, Tobique—Mactaquac. L'agent Tony Vienneau se verra décerner la Croix du service méritoire par la Gouverneure générale, Adrienne Clarkson, d'ici la fin du mois.

Cette médaille lui est octroyée parce qu'il a sauvé une vie dans ma ville, Perth-Andover. En 2002, l'agent Vienneau a empêché un jeune homme de se suicider. Alors qu'il n'était pas en fonction et qu'il rentrait à la maison, l'agent Vienneau a vu un jeune homme près de la balustrade du pont routier de Perth-Andover. Il a appelé des renforts avant de sortir de son véhicule pour parler au jeune homme. Malgré le froid glacial, l'agent Vienneau est resté sur le pont près d'une heure pour convaincre le jeune homme de ne pas sauter et de demander de l'aide. L'agent Vienneau a par la suite souffert d'hypothermie.

L'agent Vienneau sera l'un des deux récipiendaires de la Croix du service méritoire au pays. Son héroïsme reflète le dévouement de la Gendarmerie royale du Canada à l'échelle de notre grand pays.

* * *

•(1415)

LE PROJET DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, un scandale important semblable au scandale libéral des commandites se déroule actuellement au Manitoba sous la direction d'un partenariat entre les libéraux et les néo-démocrates. Ottawa et le Manitoba partagent à part égale le coût du prolongement du canal de dérivation de la rivière Rouge, qui s'élève à 660 millions de dollars.

Les travailleurs de la construction du Manitoba sont contraints de payer des cotisations syndicales de 2,91 \$ l'heure, même s'ils ne sont pas syndiqués. Les coffres des syndicats se trouvent ainsi gonflés de millions de dollars, mais cela ne procure aucun avantage ni au projet ni aux contribuables.

Le gouvernement fédéral demeure silencieux, même si on a demandé au président du Conseil du trésor d'intervenir dans cette affaire.

Le prolongement du canal de dérivation de la rivière Rouge est essentiel pour assurer la sécurité des habitants de Winnipeg en cas d'inondation. Il est honteux que le partenariat entre les libéraux et les néo-démocrates mette les compagnies de construction en péril.

* * *

[Français]

LA SEMAINE DE LA PROTECTION CIVILE

L'hon. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, la dixième Semaine de la protection civile a lieu cette semaine.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

Les événements survenus un peu partout au monde ont fait ressortir l'importance de la protection civile, tant au niveau personnel que communautaire, commercial et national. Chaque année, des activités de sensibilisation se tiennent à cette période-ci dans toutes les provinces et les territoires afin de promouvoir l'importance de la mise sur pied de plans d'urgence. Ces efforts permettent d'accroître la sécurité au Canada.

Sécurité publique et Protection civile Canada coordonne la Semaine de la protection civile à l'échelle nationale, en collaboration avec les organismes provinciaux et territoriaux de gestion des urgences.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux parrainent des activités au niveau local.

[Français]

J'aimerais demander à tous les députés de se joindre à moi pour souligner la Semaine de la protection civile et encourager la population à mieux connaître les mesures qu'elle peut prendre pour se préparer aux situations d'urgence.

* * *

[Traduction]

LE DÉPUTÉ D'OTTAWA-CENTRE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre a travaillé assidûment et passionnément pendant 40 ans pour améliorer la vie des Canadiens ordinaires.

Au cours des 15 années qu'il a passées loin de la politique, le député a continué de travailler à rendre le monde meilleur en donnant des cours à l'université et en défendant les droits de la personne dans le monde.

Son retour à la politique active a été marqué par bon nombre de réalisations, notamment dans le domaine de la réforme électorale, de la lutte contre la pauvreté chez les enfants et de la restauration de l'intégrité dans la vie publique. Sa passion pour la politique n'a d'égale que sa profonde dévotion et son grand amour pour son épouse Lucille.

[Français]

Depuis le début de leur vie commune, son épouse, une fière francophone, s'est dévouée à améliorer son accent lorsqu'il parle français, mais sans résultats spectaculaires!

Tout au cours de la carrière d'Ed, Lucille l'a toujours appuyé, et elle était toujours là pour ces causes progressistes.

Aujourd'hui et toujours, le député d'Ottawa-Centre est là pour Lucille. Ce couple remarquable bénéficie de l'appui de tous ceux qui les admirent et les aiment beaucoup.

[Traduction]

Au nom de tous les membres de notre caucus et de notre parti et de tous les Canadiens je tiens à exprimer notre reconnaissance et notre affection à Ed et à Lucille.

*Questions orales***LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE
L'IMMIGRATION**

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, on doit s'indigner lorsqu'un ministre profère des insinuations tout aussi gratuites que honteuses en comparant ses adversaires politiques à des membres du Ku Klux Klan.

Hier, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a tenu la fonction qui est la sienne aussi bien que l'image de tous les politiciens. Il a banalisé le Klan, tout comme le racisme et la haine qu'il représente, en tentant de se faire du capital politique de bas étage. Il oublie qu'il représente la population canadienne, qui s'attend à ce que son gouvernement fasse preuve de leadership et de dignité.

À titre de ministre de l'Immigration, il devrait combattre le racisme véritable. Il devrait prendre des mesures pour faire en sorte que tous les nouveaux arrivants participent pleinement à notre économie et ne soient pas cantonnés dans des emplois subalternes. Il devrait se concentrer sur notre système d'immigration dysfonctionnel qui sépare les familles et laisse des postulants qualifiés attendre des années avant de venir dans notre grand pays.

Le Parti conservateur comprend l'immigration et cherche des solutions constructives pour améliorer la vie des nouveaux Canadiens. Le moment est venu pour le ministre de démissionner.

* * *

● (1420)

[Français]

LA DÉPUTÉE D'UN JOUR

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ): Monsieur le Président, je suis fière d'accueillir sur la Colline parlementaire aujourd'hui Marie-Pierre Mona Arguin, gagnante du concours «Député(e) d'un jour» de la circonscription de Longueuil—Pierre-Boucher.

Âgée de 16 ans et étudiante de 4^e secondaire, Marie-Pierre Mona s'est distinguée parmi les étudiantes et les étudiants du cours d'histoire nationale de l'école Jacques-Rousseau de Longueuil.

Elle est accompagnée de son professeur qui est, en plus, coordonnateur de ce concours depuis six ans, M. Georges Dupuis que je salue également.

Durant son séjour à Ottawa, Marie-Pierre Mona prendra part à différentes activités qui lui permettront de mieux se familiariser avec la vie parlementaire.

Marie-Pierre Mona, au nom de mes collègues du Bloc québécois, je te souhaite la bienvenue au Parlement et j'espère que ce séjour te sera profitable et te sensibilisera à l'importance des instances démocratiques.

* * *

[Traduction]

**LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE
L'IMMIGRATION**

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, les libéraux font flèche de tout bois pour s'accrocher au pouvoir.

Les gens qui s'opposent à la corruption, au vol et au mensonge se font traiter de tous les noms et se font menacer. Les libéraux ont dépassé les bornes. Comment osent-ils accuser des Canadiens honnêtes à qui on ne peut reprocher que d'en avoir assez de la corruption et d'avoir à coeur les intérêts du Canada? N'oublions pas

qu'Ernst Zundel a déjà été dans la course à la direction du Parti libéral.

En réalité, les conservateurs ont fait davantage pour les minorités au Canada que tout autre parti. Le Canada ne peut se permettre d'avoir un ministre de l'Immigration qui, en désespoir de cause, s'attaque aux honnêtes Canadiens. Le premier ministre doit l'obliger à s'excuser et à remettre sa démission comme ministre de l'Immigration.

* * *

L'ACCORD ATLANTIQUE

M. Bill Matthews (Random—Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ne jouent pas franc jeu avec la population de la Nouvelle-Écosse et celle de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les députés conservateurs ont demandé à maintes reprises que toutes les dispositions importantes de l'Accord atlantique soient dissociées du budget de 2005. Ils disent à qui veut bien les écouter que cela accélérera l'adoption de l'accord. Monsieur le Président, vous et moi, et même les conservateurs, savons fort bien qu'il n'en est rien.

Conformément au Règlement de la Chambre, l'adoption de l'Accord atlantique ne peut être accélérée qu'avec l'assentiment de tous les partis, dont celui des nouveaux alliés des conservateurs, les séparatistes du Bloc québécois.

Pour que l'Accord atlantique reçoive la sanction royale le plus rapidement possible, les conservateurs, notamment ceux du Canada atlantique, doivent tenir leur promesse, appuyer le budget et, partant, l'Accord atlantique.

Les conservateurs voteront-ils dans l'intérêt supérieur de leurs électeurs ou comme les députés bloquistes? La décision leur appartient. Cette décision appartiendra très bientôt aux électeurs de leurs circonscriptions.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA JUSTICE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, un organisateur libéral de haut niveau a admis que le Parti libéral truquait les nominations à la magistrature. En fait, selon Benoît Corbeil, ce sont les membres du comité consultatif de la magistrature au Québec qui s'occupaient du processus de sélection pour le Parti libéral.

Ayant entendu ces révélations, quelles mesures le premier ministre a-t-il prises pour assurer l'intégrité du système judiciaire canadien?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens peuvent être très fiers de leurs juges et je ne crois vraiment pas que le chef de l'opposition devrait essayer de mettre en doute leur intégrité.

Il existe une pratique de longue date, une pratique qui a été considérablement améliorée par le gouvernement, qui consiste à demander l'avis du Barreau canadien et du Barreau de la province concernée afin de s'assurer que les nominations à la magistrature sont de la plus haute qualité. Il suffit de regarder nos tribunaux, de la Cour suprême jusqu'au cours provinciales, pour voir que cette pratique a extrêmement bien servi le Canada.

Questions orales

● (1425)

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas notre parti qui a jeté le discrédit sur ce processus, mais bien un organisateur libéral de haut niveau. Un organisateur de haut niveau, quelqu'un qui est au parfum, a révélé que le Parti libéral du Canada avait corrompu le système pour ce qui est du choix des candidats à la magistrature, de l'examen des candidatures et de la nomination des juges.

Le premier ministre était au courant de ces allégations il y a deux semaines, pourtant, selon sa réponse, il n'a absolument rien fait à cet égard.

N'est-ce pas là un exemple parfait montrant pourquoi le gouvernement de son parti devrait être renversé?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis certain que le ministre apprécie l'appui manifesté, mais il prend la parole pour répondre à une question, et nous devons pouvoir entendre cette réponse.

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur le Président, je ne crois pas que le chef de l'opposition soit prêt à accepter un oui comme réponse. Il y a un processus indépendant d'évaluation par les pairs qui est en place. Nous faisons des nominations fondées sur le mérite et nous continuerons de procéder ainsi. Si les députés de l'opposition veulent un autre processus, c'est leur choix. Notre processus est fondé sur le mérite et le restera.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, un cadre supérieur de son propre parti a déclaré que ce processus était vicié, et le premier ministre n'a rien fait pour remédier à la situation.

Selon le député néo-démocrate de Winnipeg-Centre, les libéraux financent leur entente budgétaire, conclue en secret, avec de l'argent qui avait été mis de côté pour les premières nations. Le député a déclaré:

Des dirigeants des premières nations et des ministres libéraux m'ont très clairement indiqué que l'argent [...] a été réaffecté au budget néo-démocrate. Si c'est bien le cas, c'est encore plus sordide que je ne l'avais imaginé.

Si c'est ce que pensent les néo-démocrates de cette entente budgétaire, que doivent en penser les Canadiens?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député a tout simplement tort.

Les Canadiens se sont prononcés résolument en faveur d'améliorations à l'environnement, au logement, à l'éducation postsecondaire et à l'aide étrangère. J'ai même des lettres de députés de l'opposition qui y sont favorables. Le député se trompe donc du tout au tout.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, la mouche néo-démocrate mène le coche libéral.

N'est-ce pas incroyable? Des ministres libéraux effectuent maintenant des démarches auprès de députés néo-démocrates pour faire ajouter des choses au nouveau budget. Je trouve le coche libéral bien servile.

Le ministre des Finances sait peut-être faire les quatre volontés du chef néo-démocrate, mais il joue mal son rôle de ministre. Quand va-t-il démissionner?

Des voix: Bravo!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre s'est levé pour répondre à une question, et non pour recevoir des applaudissements. Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, voici ma réponse: le député peut toujours attendre.

Notre budget est en tous points conforme aux principes de responsabilité financière; il maintient clairement le cap sur le remboursement de la dette et respecte les principes et priorités que les Canadiens veulent voir mis en application. Aussi, je suis prêt à défendre ce budget n'importe quand et, au besoin, à faire campagne là-dessus.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, il continuera de se comporter de façon servile.

Après avoir déclaré que son budget ne pouvait être modifié, le ministre des Finances a laissé le NPD le ravager. En outre, ses collègues interviennent maintenant auprès de ce parti pour obtenir d'autres modifications au budget. Si les propres collègues du ministre des Finances ne lui prêtent aucune crédibilité, pourquoi les Canadiens le devraient-ils? Quand le ministre va-t-il démissionner?

● (1430)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président,—

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés que la période des questions, c'est une question suivie d'une réponse et non pas 100 questions à la fois. Nous allons maintenant écouter la réponse à la dernière question avant de passer aux 99 autres.

Le premier ministre va répondre au député de Medicine Hat.

Le très hon. Paul Martin: Monsieur le Président, après sept, huit, neuf excédents budgétaires consécutifs, un dixième s'annonce. La création d'emplois atteint un niveau sans précédent, l'inflation est faible, et nous avons mis de l'argent de côté pour pouvoir nous conformer à l'accord de Kyoto. Nous avons réservé des fonds pour le logement, l'économie, que nous voulons dynamique, l'aide étrangère, la recherche et le développement, et l'éducation.

Monsieur le Président, le ministre des Finances peut faire campagne sur ce budget et le gouvernement en fera autant. En tant que libéral, je suis fier de dire que ce budget est l'un des—

Le Président: Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le juge Michel Robert a clairement franchi la frontière qui doit séparer le judiciaire du politique en affirmant, sans détour, que les souverainistes n'ont pas leur place dans la magistrature.

Devant de tels propos partisans, un ministre de la Justice qui se respecte, dans un gouvernement qui se prétend responsable, ne devrait-il pas porter plainte au Conseil de la magistrature afin d'obtenir la destitution du juge Robert? Si c'est le ministre qui le fait, l'enquête est automatique! Le fera-il?

Questions orales

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit plusieurs fois et je répète aujourd'hui qu'on ne fait aucune nomination au regard d'associations politiques.

Je répète aussi que s'il y a des plaintes, elles doivent être déposées auprès du Conseil canadien de la magistrature qui pourra y voir. C'est tout.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre a aussi droit de porter plainte et l'enquête est automatique. Le 26 avril dernier, le juge Robert a affirmé, sans aucune nuance, que les souverainistes ne devraient pas exercer de fonctions judiciaires. Et tout ce que le ministre de la Justice trouve à dire c'est « évitons de faire des vagues pour ne pas éclabousser le magistrature ».

En refusant de blâmer un juge qui soutient que les souverainistes n'ont pas les mêmes droits que les autres, le ministre de la Justice réalise-t-il que c'est lui qui salit la magistrature?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je ne participe pas à un processus qui veut ternir l'indépendance ou l'excellence de la magistrature. On fait des nominations basées sur le critère du mérite. Je ne suis pas intéressé de savoir quelle est l'association politique ou le discours politique d'aucun des candidats.

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, dans un passé récent, les prédécesseurs du ministre de la Justice de son même parti n'ont pas hésité, eux, à déposer des plaintes devant le Conseil de la magistrature. Cela c'est produit en 1996, à l'égard du juge Bienvenue qui avait tenu des propos discriminatoires à l'endroit des femmes et des Juifs, et en 1999, alors que l'actuelle vice-première ministre avait ordonné une enquête contre le juge Flahiff.

Comment le ministre de la Justice peut-il conclure que les propos du juge Robert ne méritent pas un blâme, alors que ses prédécesseurs à la Justice ont fait preuve de beaucoup plus de courage que lui, en intervenant pour faire sanctionner le comportement du juge Flahiff et les déclarations du juge Bienvenue?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question de principe traitant de la protection de l'indépendance de la magistrature. S'il veut encore poser une telle question, je répéterai la même réponse.

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, le devoir du ministre de la Justice est de protéger premièrement l'indépendance judiciaire et deuxièmement les valeurs de la Charte, incluant la non-discrimination pour orientation politique.

Comment peut-il refuser de porter plainte contre le juge Robert, sinon qu'il agit comme un libéral qui protège un autre libéral?

•(1435)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis non seulement le ministre de la Justice, mais aussi le procureur général du Canada. À ce titre, je respecte la primauté des droits et la fidélité à la Constitution du Canada.

[Traduction]

AIR INDIA

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il faut qu'il sache que nous allons continuer à lui poser des questions sur des dossiers qui intéressent le public, qu'il y réponde ou pas.

Les intéressés disposaient d'une période de 30 jours après la décision rendue sur la tragédie d'Air India pour aller en appel. Évidemment, cette période est maintenant écoulée. La Chambre avait pourtant chargé le gouvernement d'ordonner une enquête publique.

Le premier ministre fera-t-il preuve de respect envers la Chambre en ordonnant immédiatement la tenue d'une enquête publique?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'attentat à la bombe perpétré contre le vol 182 d'Air India a été l'un des actes terroristes les plus dévastateurs et l'une des pires tragédies de l'histoire du Canada. Quelque vingt ans plus tard, nous compatissons toujours avec les familles des victimes.

Le procureur général de la Colombie-Britannique a décidé de ne pas interjeter appel de la décision. Le gouvernement a fait appel à M. Bob Rae pour aider les familles à trouver des réponses aux questions qu'elles se posent et pour déterminer comment le gouvernement pourrait aborder cette question. M. Rae est déjà à pied d'oeuvre et nous continuons d'appuyer cette initiative.

* * *

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, le mieux serait de respecter la volonté des familles et de la Chambre en demandant une enquête publique dès maintenant.

Le gouvernement ne respecte même pas ses promesses. Le député d'Ottawa-Centre a souligné ce matin que le gouvernement se traîne les pieds dans le dossier de la réforme du mode de scrutin.

J'aimerais que le premier ministre nous dise pourquoi il n'y a eu pratiquement aucun progrès en ce qui concerne la réforme démocratique même s'il disait en campagne électorale qu'on devait remédier au déficit démocratique.

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement se conforme à la volonté de la Chambre sur cette question.

Dans la version modifiée du discours du Trône, il est prévu qu'un comité de la Chambre fasse des suggestions au gouvernement sur la méthode à employer pour tenir une consultation élargie des Canadiens à propos du renouvellement des institutions démocratiques, ce qui comprend la réforme du mode de scrutin. Le gouvernement attend le rapport du comité. Il prendra certainement ce rapport en délibéré aussitôt qu'il le recevra.

Questions orales

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

LA JUSTICE

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, l'ancien directeur général du Parti libéral a admis qu'il était impliqué dans le processus de sélection des juges pour confirmer si les candidats étaient des libéraux pure laine. Hier, le ministre de la Justice a dit qu'il n'avait pas besoin d'agir, parce qu'il y avait déjà la Commission Gomery. Le ministre sait très bien que le juge Gomery n'a pas l'autorité pour enquêter sur l'ingérence politique dans le processus de nomination des juges.

Quand le premier ministre va-t-il prendre ce scandale au sérieux et exiger une enquête?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de citer textuellement le libellé du mandat du juge Gomery:

[...] de faire enquête et de faire rapport sur les questions soulevées, directement ou indirectement, par les chapitres 3 et 4 du Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, novembre 2003, concernant le programme de commandites et les activités publicitaires du gouvernement du Canada [...] de formuler les recommandations [...] en vue de prévenir la mauvaise gestion des futurs programmes de commandites ou activités publicitaires...

C'est là un mandat très large. Le juge Gomery a le mandat de découvrir la vérité pour le bénéfice des Canadiens. La seule raison pour laquelle les députés du Parti conservateur remettent en question, depuis quelque temps, le mandat du juge Gomery tient à ce qu'ils souhaitent discréditer les travaux du juge. Ils craignent que son rapport ne démontre aux Canadiens que notre premier ministre a agi de manière honorable.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, il est rare qu'un ministre nous donne une réponse confirmant que nous avons raison: le juge Gomery n'a aucunement le pouvoir d'étudier les nominations de juges.

Celui qui dirigeait le siège du Parti libéral a admis qu'une épreuve décisive de loyauté envers les libéraux constituait une étape courante de la nomination des juges. Il transmettait une confirmation des états de service libéraux des candidats au conseil de nomination. C'est là une question très sérieuse, dont les incidences sont alarmantes. Le ministre de la Justice affirme qu'il incombe à quelqu'un d'autre d'examiner la question de choquants aveux d'ingérence politique. Le juge Gomery n'est pas autorisé à faire enquête là-dessus.

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il d'agir et de faire quelque chose pour protéger l'indépendance de la magistrature?

• (1440)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député affirme que le juge Gomery n'est pas autorisé à faire enquête là-dessus. Pourtant, la personne, justement, qui a formulé les allégations mentionnées par le député, va bientôt comparaître devant la Commission Gomery. Il semble donc que la Commission Gomery examine des allégations à cet égard.

Pour ce qui est de la façon dont nous faisons les nominations, je ne sais pas comment Benoît Corbeil, ou toute autre personne, fait des nominations, mais je sais que nous les faisons en fonction du mérite, sans tenir compte de quelque appartenance politique que ce soit.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, l'hiver dernier, le premier ministre a vanté la prestation de M. Chrétien devant le juge Gomery. Au printemps, le premier ministre a pris peur et il a nié avoir jamais applaudi le numéro de vaudeville de M. Chrétien. Mais attendez: le premier ministre a de nouveau changé d'avis et il a déclaré qu'il se pouvait qu'il ait été le premier à applaudir son mentor.

Le premier ministre affirme que les Canadiens doivent attendre que le juge Gomery nous dévoile les faits. Il a soutenu M. Chrétien et a déjà dit qu'il ne pensait pas que ce dernier était responsable de ce gâchis; comment sait-il cela? Comment pouvons-nous être certains qu'il ne changera pas à nouveau son fusil d'épaule face au rapport du juge Gomery et à la perspective d'élections?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore au juste s'il s'agissait d'une question, mais ce qui ne fait aucun doute, c'est l'engagement du premier ministre à appuyer le juge Gomery, pour que les Canadiens connaissent toute la vérité. Nous avons soutenu le juge Gomery depuis le début. Le premier ministre a nommé le juge Gomery, lui a donné les ressources nécessaires, près de 72 millions de dollars en fait, et lui a remis des documents renfermant plus de 12 millions de pages, y compris des documents du Cabinet.

Nous allons continuer d'appuyer le juge Gomery, car nous croyons que les Canadiens méritent d'avoir ce rapport et de connaître la vérité, plutôt que d'avoir droit à des allégations et des témoignages non prouvés.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, il s'agit de témoignages sous serment, et le premier ministre n'a jamais profité de l'occasion pour nier que cela se soit produit.

Le premier ministre a choisi délibérément de ne pas donner au juge Gomery le mandat d'établir la culpabilité de chacun dans le scandale des commandites. Le ministre des Travaux publics fait le perroquet, bien entendu, et il affirme que le mandat du juge Gomery est clair, qu'il doit établir les faits.

Si les faits dévoilés par le juge Gomery, ou qui que ce soit d'autre, permettent de déterminer que des deniers publics ont servi à financer la campagne à la direction du parti du premier ministre en passant par des ministères et des agences de publicité au Québec, le premier ministre pourrait-il nous dire non pas s'il va déclencher des élections, mais plutôt s'il va démissionner sur-le-champ?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout l'argent que j'ai recueilli dans le cadre de ma course à la direction du parti est du domaine public. Je souhaiterais que le chef de l'opposition officielle ou le député qui vient d'intervenir puissent dire la même chose dans cette enceinte, mais ils en sont incapables.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous sommes maintenant prêts à entendre la prochaine question. L'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean a maintenant la parole.

*Questions orales***LES MARCHÉS PUBLICS**

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, la revue *L'Actualité* a établi la liste des clients du ministre des Transports avant qu'il fasse le saut en politique: Onex, Loblaw's, Imperial Tobacco, Réno-Dépôt. Il a aussi reconnu avoir travaillé pour Cossette Communication.

La question que j'adresse au ministre des Transports est toute simple. Au moment où il travaillait pour Cossette Communication, était-il payé pour chacun des actes qu'il faisait, c'est-à-dire qu'il était payé à l'acte, ou était-il payé sur une base de *retainer*, c'est-à-dire qu'il avait un contrat à taux fixe?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais dire au député que pendant les 12 ans où j'ai oeuvré dans le secteur privé, je n'ai jamais facturé quoi que ce soit pour quelque rencontre que ce soit.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports a un problème parce qu'il gagnait sa vie pour faire du *counselling*, a-t-il dit, pour une série de compagnies.

Je lui demande ceci: quand il travaillait pour Cossette, est-ce qu'il était payé à l'acte ou est-ce qu'il était payé sur une base d'un contrat à taux fixe, c'est-à-dire sur un *retainer*?

• (1445)

Le Président: Le député de Roberval—Lac-Saint-Jean sait bien que les questions concernant les affaires d'un député ne sont pas admissibles pendant la période de questions orales. Il faut que la question concerne l'administration du gouvernement du Canada. Ce qu'on a fait quand on n'était pas ministre n'est pas une question concernant l'administration.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré en cette Chambre qu'il n'avait pas été payé pour ce travail-là.

À propos de cette déclaration en Chambre, je lui demande sur quelle base il était payé quand il travaillait pour Cossette? Je lui demande de répondre. C'est important pour les gens qui nous écoutent. Il a juré...

Le Président: Le fait que l'honorable député ait posé une question qui était acceptable et qu'il ait reçu une réponse qui a indiqué autre chose ne lui donne pas le droit de poser une question sur la réponse, une question qui n'était pas acceptable au commencement.

L'honorable député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord a la parole.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, au mois de mai l'année dernière, juste avant de déclencher les élections, le premier ministre affirmait que les Canadiens en savaient assez sur le scandale des commandites pour se faire une idée au moment de déposer leur bulletin de vote.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire pourquoi, l'année dernière, il jugeait que les citoyens en savaient assez et pourquoi, cette année, il pense exactement le contraire? Que le premier ministre nous explique donc cela.

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les

Canadiens ont en commun le désir de connaître la vérité, la vérité absolue, avant le déclenchement des élections. Le premier ministre partage ce désir de vérité. Il est essentiel d'attendre le rapport du juge Gomery pour éviter que les Canadiens prennent une décision importante en se basant sur des allégations non vérifiées et sur des témoignages que les députés d'en face ont par ailleurs critiqués et attaqués, témoignages contredits par d'autres témoignages par la suite.

Il est donc crucial que tous les députés appuient le juge Gomery et respectent le désir des Canadiens de connaître la vérité.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, on se base sur une déclaration qu'a faite le premier ministre avant qu'il ne déclenche les élections. Ce n'est pas le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux qui a déclenché les élections.

Doit-on comprendre des propos du premier ministre que l'évaluation qu'il fait de la pertinence ou non d'attendre la fin des travaux de la Commission Gomery est directement reliée à ses chances de se faire élire et à rien d'autre?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que le Bloc, séparatiste, souhaite des élections reposant sur des allégations non vérifiées, et non sur des faits. À n'en pas douter, les Canadiens savent que ce qui est bon pour les séparatistes l'est rarement pour le Canada. Ce qui profiterait au Canada, c'est que les Canadiens prennent connaissance du rapport de la Commission Gomery et qu'ils connaissent la vérité avant les élections.

Le premier ministre tient absolument à ce que les Canadiens connaissent la vérité, comme ils le méritent.

* * *

LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la mauvaise habitude de dénigrer les collectivités ethniques. Hier, il a accusé un groupe énorme de Canadiens, dont moi-même, d'être membres du KKK. Je sais que des gens sont daltoniens, mais cette accusation est scandaleuse. Le ministre s'enorgueillit-il d'inciter à la haine contre des Canadiens?

Quand le premier ministre exigera-t-il la démission de ce ministre?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a déjà expliqué dans quel contexte ces propos ont été tenus. Il a dit qu'il aurait souhaité...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre a la parole. Il peut continuer.

Le très hon. Paul Martin: Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a déjà expliqué dans quel contexte ces propos ont été tenus. Il a dit qu'il aurait souhaité ne pas avoir agi ainsi, et j'espère que les députés de l'opposition qui ont pourfendu et offensé des Canadiens d'origine italienne présenteront également des excuses. Si je puis...

• (1450)

Le Président: Le député d'Edmonton—Strathcona a la parole.

Questions orales

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, il est incroyable que le premier ministre défende les actions de ce ministre. Ses états de service sont épouvantables. La semaine dernière, il a été obligé de présenter des excuses après avoir insulté un député sikh de la Chambre. Il a également dit à la collectivité sikh de se taire au sujet des permis ministériels. Maintenant, il nous calomnie tous. Il n'est pas apte à représenter les Canadiens dans ce ministère.

Le premier ministre est-il d'accord avec ce ministre ou le destituera-t-il, puisqu'il est une source d'embarras pour les Canadiens?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les commentaires qui ont été faits de part et d'autre étaient immodérés et déplorables. Je dirai au chef de l'opposition et aux chefs des autres partis que, si on regarde ce qui se passe à la Chambre, le manque de civilité, les accusations et les allégations qu'il est interdit de faire à l'extérieur...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Les députés doivent écouter leurs collègues des deux côtés. Un député a posé une question. Nous sommes en train d'écouter la réponse. Les députés doivent écouter les deux. Nous entendrons le premier ministre, à qui il reste du temps pour répondre.

Le très hon. Paul Martin: Monsieur le Président, je demanderai aux partis d'opposition de comprendre que le manque de civilité, les allégations, les accusations, les commentaires immodérés qu'on entend rejaillissent sur tous les députés de la Chambre. Je suis convaincu que les Canadiens s'attendent à mieux de notre part. J'espère que l'opposition permettra la tenue de débats civilisés...

Le Président: La députée de Durham a la parole.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, ils applaudissent lorsqu'ils se livrent à du dénigrement. À titre de députée de l'opposition officielle, j'ai été traitée de raciste intégrale par le ministre de l'Immigration. Aucun député, sans parler des millions de Canadiens qui ont voté pour les conservateurs, ne devrait faire les frais d'un tel geste de désespoir. Le Parti libéral, ne voulant nier à la Chambre qu'il est corrompu, lance des accusations outrancières pour détourner l'attention de la vérité.

Le premier ministre va-t-il demander la démission de son ministre de l'Immigration?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Je regrette, monsieur le Président, mais ma voix n'est pas très forte, aujourd'hui. J'avais employé des termes excessifs sous le coup d'une colère condamnable en réaction aux propos racistes qui m'avaient été adressés. J'ai déjà dit tout cela, et publiquement, je crois. Pour ma part, je suis attristé de devoir me rendre compte encore une fois que certaines personnes sont prêtes à tout pour...

Le Président: La députée de Durham a la parole.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que le ministre de l'Immigration a déjà dû retirer certains propos dans lesquels il s'en était pris à un député sikh. Il est inacceptable qu'un ministre soit porté à tenir des propos racistes, à plus forte raison s'il est ministre de l'Immigration.

Ce ne sont pas des propos racistes si la population et les médias croient que certaines caractéristiques de son parti se retrouvent dans une émission populaire de la télévision. Si le chapeau lui va, qu'il le porte. Le premier ministre va-t-il exiger la démission de son ministre ou...

Le Président: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je m'en remets à mon bilan des trois derniers mois comme ministre de l'Immigration.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai été fort attristé par la réaction du député d'Edmonton—Strathcona et de la députée de Durham, qui n'ont pas profité de l'occasion pour condamner certains gestes, ainsi que du député de Kelowna et de son collègue de Calgary-Centre, qui ont perpétué une image stéréotypée de 1,5 million de nos concitoyens.

J'ai déjà fait état de mes propos excessifs, mais, selon moi, ceux qui devraient avoir honte...

• (1455)

Le Président: La députée de Thornhill a la parole.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, hier, le porte-parole de l'opposition en matière de justice s'en est pris à l'intégrité et à l'indépendance de la GRC. Il a laissé entendre que la GRC n'était rien de plus qu'une escouade de troisième ordre dans un pays du tiers monde.

La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pourrait-elle assurer à la Chambre que la GRC demeure résolue à remplir son mandat, c'est-à-dire protéger les Canadiens?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, hier, en tirant à boulets rouges sur le commissaire de la GRC, le député de Provencher a abusé de son privilège parlementaire. C'est honteux. C'est d'autant plus consternant qu'il a déjà été procureur général de sa province.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que c'est son parti, de concert avec le Bloc séparatiste, qui demande à la Chambre d'annuler le plan de redéploiement de la GRC. Ces deux partis veulent faire renverser la décision opérationnelle indépendante d'un organisme qui fonctionne et doit fonctionner de manière autonome, séparément du gouvernement.

Les commentaires scandaleux du député sapent l'intégrité de notre force de police nationale.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Nous allons être privés de questions et de réponses avec tout le bruit qu'il y a aujourd'hui. Nous piétons et nous continuerons de faire du sur-place si tout le monde continue de crier comme ça.

Questions orales

Le député de Sault Ste. Marie a la parole. Je prie les députés qui parlent d'aller poursuivre leurs discussions dans les couloirs. Cela nous permettrait d'avancer. Je les invite à se rendre dans les couloirs et je demande aussi aux députés qui sont assis près d'eux de les encourager à aller poursuivre la discussion dans les couloirs.

Le député de Sault Ste. Marie a maintenant la parole.

M. Tony Martin: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement social.

Hier soir, j'ai parlé aux porte-parole du Nouveau Parti démocratique et aux ministres responsables des services de garde d'enfants au Canada. Ceux-ci s'accordent avec les intervenants des services de garde d'enfants pour dire que la nouvelle entente sur des services sans but lucratif conclue avec le Manitoba et la Saskatchewan constitue un bon pas dans la voie d'un programme national de garderies. Même les conservateurs s'engagent à ne pas revenir sur cette entente.

Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à ne signer aucune entente sur un programme de garde d'enfants qui finira par être une vache à lait pour les grandes garderies...

Le Président: Le ministre du Développement social a la parole.

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député travaille fort dans le dossier de la garde d'enfants.

Comme le député l'a signalé, nous avons conclu des ententes avec la Saskatchewan et le Manitoba et nous voulons conclure d'autres ententes comme celles-là.

Le député sait bien qu'il y a des services de garde d'enfants à but lucratif et sans but lucratif d'un bout à l'autre du pays, comme c'est le cas aux quatre coins du monde, d'ailleurs. Tous s'entendent pour dire que l'aspect clé de tels services est la qualité.

* * *

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le premier anniversaire du rapport du groupe de travail sur l'équité salariale. C'est également aujourd'hui que s'arrête à Ottawa la marche pour la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, dans un but de sensibilisation à l'équité salariale, notamment.

Le groupe de travail a conclu que l'équité salariale est un droit humain fondamental. Le ministre du Travail et du Logement va-t-il déposer à la Chambre un projet de loi basé sur les recommandations du rapport sur l'équité salariale?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement croit fermement au principe fondamental de l'équité salariale pour un travail de valeur égale. Nous avons mis en place un processus d'examen du projet de loi, et le groupe de travail a soumis 110 recommandations.

J'en suis actuellement à élaborer diverses options en collaboration avec les intervenants et d'autres intéressés, afin de mettre en oeuvre toutes les recommandations de notre groupe de travail. Nous croyons que les femmes doivent être complètement intégrées au marché du travail. L'équité salariale est une valeur fondamentale en laquelle croient les députés ministériels, ce qui n'est pas le cas dans le parti d'en face.

• (1500)

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, dans son allocution d'urgence à la télévision, le premier ministre a supplié les Canadiens d'attendre le rapport du juge Gomery sous prétexte que seul le juge Gomery peut nous dire qui est responsable. Pourtant, le premier ministre interdit au juge Gomery de nous donner les noms des responsables.

On lit ceci au paragraphe k du mandat du juge Gomery: « [...] en évitant de formuler toute conclusion [...] à l'égard de la responsabilité [...] de personnes ou d'organisations [...] ». Le premier ministre a effrontément induit les Canadiens en erreur. Comment peut-on lui faire confiance pour quoi que ce soit?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la députée devrait lire le mandat du juge Gomery plus attentivement. Il y est clairement dit: « de faire enquête et de faire rapport sur les questions soulevées, directement ou indirectement, par les chapitres 3 et 4 du Rapport de la vérificatrice générale du Canada » et, en plus, dans un deuxième rapport, le juge Gomery doit formuler des recommandations pour éviter que la même situation se reproduise.

En outre, il y a des enquêtes de la GRC, des accusations au criminel ont été portées et des poursuites au civil ont été intentées contre 19 entreprises et individus afin de récupérer 41 millions de dollars. Nous prenons manifestement des mesures et nous appuyons le travail que fait le juge Gomery pour parvenir à la vérité.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): C'est du beau charabia, monsieur le Président, mais le texte dit tout autre chose.

Le premier ministre a déclaré aux Canadiens que le juge Gomery leur dirait quels libéraux sont responsables de la corruption liée aux commandites, mais il a dit au juge de ne pas révéler le nom des coupables. Le juge lui-même a déclaré que la commission ne pouvait pas déterminer qui était responsable et qu'elle n'avait pas l'intention de le faire.

Le premier ministre est pris en flagrant délit. Comment peut-il prétendre avoir le sens moral...

Le Président: Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est intéressant de constater que les députés de l'opposition ont récemment adopté comme tactique les attaques contre le mandat du juge Gomery. Ils ne faisaient pas cela auparavant, préférant nuire à son travail en commentant au jour le jour les témoignages entendus. Puisque cela n'a pas fonctionné, ils ont adopté une nouvelle tactique.

Je crois qu'il est clair qu'ils ne veulent pas que le juge Gomery réussisse. Ils veulent discréditer ce que fait le juge parce qu'ils craignent que son rapport montre aux Canadiens que le premier ministre a accompli honorablement son travail.

*Questions orales***LA JUSTICE**

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, un libéral québécois haut placé, M. Corbeil, a admis que des membres du comité de sélection prétendent indépendamment du ministre de la Justice lui ont dit de vérifier les antécédents libéraux des candidats aux postes de juge. Même si le ministre de la Justice ne croit pas ces graves allégations, il se doit de saisir le Conseil de la magistrature de la question afin que ce dernier en fasse un examen complet, dans l'intérêt de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Ce serait la chose prudente à faire.

S'il ne prend pas les mesures nécessaires pour démentir ces allégations, est-ce parce qu'il sait qu'elles sont vraies?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en tant que ministre de la Justice je ne cherche jamais à connaître l'affiliation politique d'un candidat. Je m'en fiche complètement. Les postes sont accordés aux candidats les plus compétents, un point c'est tout.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le fait est que le comité de sélection prétendent indépendamment s'occupe de vérifier les candidatures pour le ministre. Elle détermine si les candidats sont libéraux avant qu'il ait la chance de les voir. Le ministre peut bien prétendre qu'il n'en sait rien, mais le système est conçu de manière à ce que seuls les candidats libéraux se rendent à l'examen final.

Si ces allégations sont complètement fausses, pourquoi ne saisit-il pas le Conseil de la magistrature de la question afin que ce dernier en fasse une étude approfondie? C'est la seule façon de dissiper le doute qui plane sur la magistrature canadienne.

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si le ministre de la Justice référerait toutes les allégations faites par tous les particuliers à tout moment pour toute raison, nous n'aurions plus le temps de faire autre chose. Cela équivaldrait à attaquer de front le principe de la primauté du droit dans ce pays.

* * *

• (1505)

[Français]

LE 400^e ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a annoncé, hier, sa contribution financière aux Fêtes du 400^e de Québec, soit 70 millions de dollars pour la réalisation de la promenade Samuel-de-Champlain et 40 millions de dollars pour les festivités. Pendant ce temps, l'intention du gouvernement fédéral tarde à se concrétiser.

Maintenant que le gouvernement québécois a confirmé ses investissements pour les Fêtes du 400^e, qu'attend le ministre du Patrimoine canadien pour nous faire connaître l'intention de son gouvernement?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, je tiens à rappeler que c'est un gouvernement libéral à Québec. Le gouvernement libéral du Canada fait avancer ce dossier. Nous avons eu des rencontres tripartites avec nos homologues libéraux de Québec, avec la ville de Québec ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants. Le dossier avance impeccablement. Le gouvernement libéral du Canada fera ses annonces en temps et lieu.

LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, les infrastructures portuaires qui relèvent du ministère des Transports sont dans un état lamentable et compromettent le développement économique territorial. Dans le cas de la traverse Trois-Pistoles—Les Escoumins, en dépit des engagements récents du fédéral, la détérioration du quai des Escoumins se traduira par la perte de 25 emplois et par 5 millions de dollars en pertes économiques par année pour au moins les deux prochaines saisons touristiques. Il s'agit d'une situation qui exige des mesures de compensation transitoires.

Le ministre des Transports entend-il mettre en oeuvre des mesures transitoires d'atténuation et de soutien pour réparer, bien que très imparfaitement, son inaction passée?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, à titre de ministre des Transports, je dois dire que, dans ce dossier en particulier, les négociations entre les municipalités et les différents intervenants ont cours depuis neuf ans. Une offre est sur la table depuis deux ans. Ce n'est certainement pas la négligence du gouvernement du Canada qui est en cause.

Quant aux installations, on est en discussion. On a offert jusqu'à 100 000 \$ pour mener des études afin de connaître l'ampleur des dégâts et surtout le coût des travaux. La discussion et les négociations durent depuis neuf ans. Il y a neuf ans, on était prêts à faire une offre et on est encore prêts à le faire aujourd'hui.

* * *

LA JUSTICE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, Benoît Corbeil a dit récemment qu'un membre du comité de sélection des juges lui avait téléphoné à quelques reprises pour savoir si un avocat avait bien milité pour le parti. Je cite: « Il me demandait si tel ou tel avocat avait consacré beaucoup de temps au parti. Quand c'était le cas, je répondais par l'affirmative. Quelques semaines plus tard, je constatais que l'avocat en question avait été nommé juge. »

Pourquoi le ministre de la Justice refuse-t-il d'agir à la suite de ces révélations très sérieuses qui mettent en question l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est parce que je veux protéger l'indépendance de la magistrature.

[Traduction]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Justice refuse de reconnaître que les révélations n'ont pas été faites par un observateur quelconque. Elles ont été faites par le directeur général du Parti libéral du Canada pour le Québec. Il dit qu'il a reçu des appels de la part de membres du comité d'examen des candidatures prétendent indépendamment, aux dires du ministre, et que ces membres voulaient savoir si des candidats avaient des états de service satisfaisants, à titre de militants, et pouvaient ainsi prétendre à un poste de juge.

Les Canadiens n'ont jamais encore entendu d'accusations plus sérieuses remettant en question l'intégrité du pouvoir judiciaire. Il incombe au ministre d'examiner ces accusations sans tarder et avec sérieux. Pourquoi ne passe-t-il pas à l'action?

Recours au Règlement

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est parce que le directeur général doit témoigner devant le juge Gomery. La Chambre est censée laisser la commission faire son travail. Et c'est ce que je compte faire.

* * *

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

M. Darrel Stinson: Encore de la foutaise libérale.

L'hon. Don Boudria: Je suis désolé d'interrompre le député en posant une question sur l'agriculture, sujet que, de toute évidence, il ne considère pas comme important. Je veux poser au ministre du Commerce international une question sur...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole, et nous voulons entendre sa question.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je pense que le compte rendu montrera que les conservateurs refusent toute question sur l'agriculture aujourd'hui.

Les producteurs laitiers demandent au gouvernement du Canada de donner suite à son engagement concernant la gestion de l'offre. Les importations d'ingrédients laitiers minent notre marché et nos revenus nationaux à cause d'une décision du Tribunal du commerce. Le ministre a dit qu'il remuerait ciel et terre pour aider les producteurs laitiers. Cela inclut-il l'article...

● (1510)

Le Président: Le ministre du Commerce international a la parole.

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député. La Chambre lui est très redevable du travail qu'il a fait au nom de nos producteurs laitiers.

En ce qui concerne ces producteurs, notre priorité numéro un est de veiller à protéger la gestion de l'offre, même si elle est malmenée à l'OMC.

Nous devons déterminer si des mesures comme l'article XXVIII pourraient donner, à l'égard de la gestion de l'offre, de bons résultats à l'OMC. Quoi qu'il en soit, je peux assurer à la Chambre que nous sommes parfaitement conscients de la menace qui plane actuellement sur les agriculteurs.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable sénateur Ian Macdonald, ministre des Pêches, des Forêts et de la Conservation de l'Australie.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LE 125^E ANNIVERSAIRE DU HANSARD

Le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que nous célébrons aujourd'hui le 125^e anniversaire de l'inauguration du premier service officiel des comptes rendus des débats.

[Traduction]

À titre de Président de la Chambre des communes, je suis conscient, tout comme l'ensemble des parlementaires, de l'importance d'enregistrer les débats et les délibérations des comités et d'en rendre compte fidèlement, dans l'intérêt du bon fonctionnement du processus parlementaire. Puisque les débats sont publiés sous l'autorité du Président, je trouve rassurant de savoir que je peux compter sur le professionnalisme des gens qui produisent ces comptes rendus.

[Français]

Au nom de tous les parlementaires, je remercie les hommes et les femmes des Publications parlementaires de la Chambre des communes pour leur ardeur au travail et leur contribution au processus démocratique.

[Traduction]

J'invite tous les députés et ceux que cela intéresse à me rejoindre à la pièce 216N pour voir une exposition de souvenirs commémorant le 125^e anniversaire du Hansard..

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant la période des questions d'aujourd'hui et durant la période consacrée aux déclarations de députés, ma collègue, la députée de Fleetwood—Port Kells, était en train de faire sa déclaration lorsque nombre d'entre nous, de ce côté-ci, avons clairement entendu le ministre d'État à la Famille et aux Aidants naturels lui crier: « Comptant contre visas. Visas à vendre. Avez-vous déjà encaissé les chèques? »

Monsieur le Président, mon recours au Règlement est lié à une question sur laquelle vous vous êtes déjà penché, à savoir les insultes que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a proférées contre mes collègues et mon parti.

Je vous prie, monsieur le Président, de demander au député de Trinity—Spadina de retirer sans équivoque ses propos et de s'excuser auprès de la députée de Fleetwood—Port Kells et de la Chambre.

● (1515)

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, alors que la députée parlait de la perpétration d'actes racistes, je lui ai effectivement demandé si les chèques avaient été encaissés. J'ai dit ne pas croire que les chèques avaient été encaissés.

Le Président: J'invite le député à choisir plus judicieusement les propos qu'il tient à la Chambre. Hier, en rendant une décision, j'ai souligné que le Règlement de la Chambre stipule que les députés doivent s'abstenir de faire des observations sur des questions que le commissaire à l'éthique est en train d'examiner.

Même s'il n'y a pas lieu de croire automatiquement que les propos aient dans ce sens, on peut certainement dire qu'ils le laissent sous-entendre. J'invite donc les députés à ne pas tenir de propos semblables. Franchement, il y avait beaucoup de bruit à la Chambre durant la période des questions aujourd'hui. Je sais que les députés accepteront de coopérer avec la présidence pour que l'ordre soit davantage maintenu dans cette enceinte.

Le ministre a précisé qu'il n'a pas dit que les chèques avaient été encaissés. Je n'en dirai pas plus là-dessus pour le moment.

LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé le mercredi 13 avril 2005 par l'honorable député d'Edmonton—Sherwood Park au sujet du dépôt d'un document par l'honorable ministre de l'Environnement au cours de la période des questions.

J'aimerais remercier l'honorable député d'Edmonton—Sherwood Park d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre, ainsi que l'honorable leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes pour son intervention à cet égard.

Lors de son intervention, l'honorable député s'est inquiété du fait que du temps prévu pour la période des questions ait été consacré au dépôt d'un document alors que ce document aurait plutôt dû être déposé pendant les affaires courantes puisque son dépôt n'était pas exigé. Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a répondu qu'il n'y avait eu aucune objection lors du dépôt et que le document avait été déposé comme il se doit puisqu'il a été reçu par un greffier au Bureau.

Je voudrais tout d'abord rassurer l'honorable député d'Edmonton—Sherwood Park sur le fait que la présidence surveille très étroitement l'utilisation du temps consacré à la période des questions. Je peux assurer à la Chambre que cette surveillance constante protège très efficacement le temps dont disposent les députés de tous les partis, et ce, malgré le bruit excessif qui se produit parfois à la Chambre.

[Français]

Quant au moment du dépôt des documents, ma première réaction au rappel au Règlement a été de me dire que nos usages permettent à un ministre de déposer un document n'importe quand au cours d'une séance, y compris au cours de la période des questions, sans le consentement de la Chambre. J'ai néanmoins entrepris d'examiner la question pour en faire rapport à la Chambre.

[Traduction]

Je me suis penché sur les dispositions du Règlement qui ont trait au dépôt des documents. Tout d'abord, le paragraphe 30(3) du Règlement prévoit le temps consacré aux affaires courantes et les questions pouvant y être traitées, y compris le dépôt de documents. Ensuite, le paragraphe 32(1) prévoit que tout état, rapport ou autre document devant être déposé aux termes d'une loi, d'une résolution ou du Règlement doit l'être auprès du Greffier de la Chambre. C'est ce qu'on appelle en anglais un dépôt « back door ». Finalement, le paragraphe 32(2) du Règlement est libellé ainsi:

Un ministre de la Couronne, ou un secrétaire parlementaire agissant au nom d'un ministre, peut, de son siège à la Chambre, déclarer qu'il se propose de déposer sur le Bureau de la Chambre, tout rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement et, cela fait, le rapport ou autre document est réputé, à toutes fins, avoir été déposé à la Chambre.

Cette disposition exige que ces documents soient déposés non pas de façon indirecte, mais à la Chambre et donc, normalement, au cours des affaires courantes, lors du « Dépôt de documents ». De

Décision de la présidence

plus, nos usages prévoient que lorsqu'un ministre fait allusion à un document au cours d'un débat, ce document doit être déposé immédiatement s'il y a une demande en ce sens. Si le ministre renvoie à un document en répondant à une question pendant la période des questions orales, ce document doit normalement être déposé immédiatement après la période des questions.

Avant d'aller plus loin, les honorables députés pourraient trouver utile que je résume l'évolution de la rubrique « Dépôt de documents » ainsi que l'usage entourant le dépôt de documents. De la Confédération aux années 1950, seuls pouvaient être présentés à la Chambre les documents soit envoyés par message du gouverneur général, soit en réponse à un ordre ou à une adresse de la Chambre, soit exigés par la loi. Tant que le document à être déposé entrait dans l'une de ces catégories, un ministre n'avait qu'à se lever, habituellement au cours de la période des affaires courantes, et à présenter officiellement le document à la Chambre. Si le gouvernement souhaitait déposer des documents dont le dépôt n'était pas exigé, une motion permettant le dépôt devait être adoptée au préalable.

• (1520)

[Français]

En 1955, le Règlement a été modifié afin de permettre que le dépôt des documents exigés par la loi ou par un ordre soit fait de façon privée auprès du greffier pendant n'importe quel jour de séance.

[Traduction]

Quelques années plus tard, en 1968, pour faire face à un nombre croissant de rapports et de documents déposés avec le consentement de la Chambre plutôt qu'en raison d'une obligation légale, d'un ordre ou d'une adresse, le Règlement a été modifié pour en retirer l'exigence d'obtenir le consentement de la Chambre préalable au dépôt devant la Chambre. La nouvelle disposition prévoyait le dépôt officiel de tous les documents relevant de la « responsabilité administrative du gouvernement », ce qui englobait un large éventail de documents. Ceux-ci étaient habituellement déposés à l'ouverture des affaires courantes. En 1975, la rubrique « Dépôt de documents » a été ajoutée aux affaires courantes afin de codifier cet usage.

J'ai examiné les usages entourant le dépôt de documents depuis l'ajout de cette rubrique dans les affaires courantes afin de déterminer si le Règlement a été suivi à la lettre depuis. Bien que ce genre de documents soient habituellement déposés pendant les affaires courantes, immédiatement après la période des questions s'il y a été fait allusion dans une réponse, ou immédiatement s'il y a été fait allusion au cours du débat, j'ai découvert quelques occasions, quoique rares, où un ministre a déposé un document au cours de la période des questions. Je renvoie les députés aux exemples des Débats du 8 mars 1976, à la page 11574; du 15 septembre 1992, à la page 13143; du 14 février 1997, à la page 8135; du 26 mars 2001, à la page 2226; et du 23 février 2005, à la page 3873. Plus récemment encore, le 22 avril dernier, le vice-président a précisé qu'un ministre pouvait déposer un document à n'importe quel moment. Voir les Débats à la page 5465.

Priviège

[Français]

Par conséquent, j'en arrive à la conclusion que nos usages ont évolué de telle façon qu'il n'est plus nécessaire que les ministres déposent ce type de document exclusivement pendant la période des affaires courantes. Cela tient peut-être au sentiment de la Chambre que le dépôt de documents vise à faciliter son travail et celui des députés. Il se peut fort, à la lumière des exemples mentionnés plus tôt, que le dépôt de documents effectué de telle façon ait atteint cet objectif.

[Traduction]

Cela dit, la plupart de ces exemples sont relativement récents et illustrent certainement une nouvelle tendance. L'honorable député d'Edmonton—Sherwood Park pourrait par conséquent vouloir convaincre le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'étudier et de clarifier les règles entourant le dépôt de ce type de document. Ce genre de question relève certainement du mandat du comité.

Entre-temps, toujours à la lumière des exemples mentionnés plus tôt, la présidence continuera d'accepter le dépôt de documents par les ministres au cours de la période des questions, ou à tout autre moment.

Je tiens à remercier l'honorable député d'Edmonton—Sherwood Park d'avoir porté cette question à l'attention de la présidence.

● (1525)

J'ai un avis d'une question de privilège de la part du député de Calgary-Centre.

* * *

PRIVILÈGE

LES OBSERVATIONS DU MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, ma question de privilège concerne les déclarations du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Hier, dans le foyer de la Chambre des communes, le ministre a dit, en faisant référence à un de mes collègues et à moi-même: « Ai-je traité ces gens de racistes? Ils sont reconnaissables, et bien qu'ils ne portent pas une capuche et une cape, le Klan semble encore bien vivant ».

Le 22 mars 1983, à la page 24027 du hansard, la Présidente a jugé que:

Le fait que l'on ternisse la réputation d'un député doit préoccuper beaucoup tous les députés. Pareille attaque jette le discrédit sur toute l'institution, car elle porte à croire que certains députés ne sont pas dignes de siéger ici.

Je suis fier de représenter avec crédibilité les électeurs de Calgary-Centre à la Chambre des communes et je ne laisserai pas passer pareilles calomnies.

Le 16 mars 1983, M. Mackasey a soulevé une question de privilège afin de dénoncer les accusations portées contre lui dans une série d'articles parus dans la *Gazette* de Montréal, selon lesquelles il serait un démarcheur rémunéré. Le 22 mars 1983, à la page 24028 du hansard, la Présidente a jugé qu'il y avait de prime abord atteinte aux privilèges de M. Mackasey. Les raisons invoquées par la Présidente se trouvent aux pages 29 et 30 du *Recueil de décisions du président Jeanne Sauvée*:

Non seulement des écrits diffamatoires sur les députés jettent-ils le discrédit sur toute l'institution, mais ils empêchent les députés de remplir leurs fonctions tant que la question n'est pas tranchée du fait que, comme le mentionne une autorité, les députés sont, à cause de cela, « haïs, méprisés et ridiculisés ». Par ailleurs, autorités et

précédents indiquent que, même si le député se pourvoit devant les tribunaux, « il ne peut exercer ses responsabilités de député aussi longtemps que sa réputation reste entachée ». Or, comme il est impossible de prévoir quand le règlement légal devant les tribunaux aurait lieu, il faut permettre au député de rétablir au plus vite sa réputation en renvoyant l'affaire au Comité permanent des privilèges et élections.

Dans l'ouvrage de Joseph Maingot intitulé *Le Privilège parlementaire au Canada*, on fait allusion à des commentaires qui ternissent la réputation de députés. On dit:

Celle-ci [la Chambre] considère comme des outrages les déclarations qui relèvent notamment de la diffamation écrite et orale. Comme l'exprime Bourinot, « toute remarque scandaleuse et diffamatoire sur les délibérations de la Chambre constitue une atteinte aux privilèges du Parlement [...] » et « la diffamation contre des députés à titre individuel... »

Monsieur le Président, je vous renvoie également à une décision que la présidence a rendue le 29 octobre 1980 et qu'on trouve à la page 4213 du hansard. La présidence a déclaré:

[...] dans le contexte de l'outrage, il me semble que pour être assimilées à un outrage, les démarches ou les déclarations relatives à nos délibérations ou à la participation des députés devraient non seulement être erronées ou inexactes, mais plutôt être délibérément fausses ou inconvenantes et comprendre un élément de tromperie.

Monsieur le Président, les propos tenus par le ministre ne sont rien d'autre qu'une atteinte politique à ma réputation qui ne convient pas à un ministre, ni à quelque parlementaire que ce soit. En comparant les conservateurs au Ku Klux Klan, il n'a pas seulement dépassé les bornes. Il n'a pas insulté notre parti, mais tous les Canadiens d'origine africaine et toutes les autres minorités qui ont été la cible de cette organisation raciste et meurtrière.

Cette déclaration n'est pas seulement fautive, elle est délibérément fautive et inconvenante. J'accuse le ministre d'avoir fait, délibérément et malicieusement, une déclaration qui était politiquement motivée et qui constituait une tentative délibérée de ternir ma réputation et celle de mon parti.

Monsieur le Président, si vous estimez que la question de privilège est fondée à première vue, je suis disposé à présenter la motion qui convient. Dans cette motion, je demanderais que le ministre soit suspendu jusqu'à ce qu'il ait présenté des excuses pour ses propos.

● (1530)

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, à ce propos, je souligne à la Chambre que le ministre réagissait à des propos racistes. En outre, et j'estime qu'il faudrait en tenir compte, il a déjà présenté des excuses à la Chambre.

Le Président: Je remercie le député de Calgary-Centre d'avoir soulevé cette question, mais je le renvoie à un passage important, qui figure à la page 522 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit:

Les remarques adressées directement à un autre député qui mettent en doute son intégrité, son honnêteté ou sa réputation sont antiréglementaires. Un député sera prié de retirer toute remarque injurieuse, allégation ou accusation d'irrégularité dirigée contre un autre député.

Les députés connaissent parfaitement bien ces énoncés. La dernière phrase du paragraphe dit:

Le Président n'est pas habilité à rendre des décisions au sujet de déclarations faites en dehors de la Chambre des communes par un député contre un autre.

Pour appuyer ces énoncés, je vais citer une décision qu'a rendue mon prédécesseur et qu'on trouve à la page 15792 du hansard du 11 février 1993. Lorsqu'on a soulevé la question de privilège à la suite de déclarations qui laissaient entendre qu'un député était raciste, le Président a fait l'observation suivante:

Je veux d'abord dire à la Chambre que, sauf dans des circonstances exceptionnelles très rares, je ne suis pas habilité à rendre des décisions concernant des déclarations faites en dehors de la Chambre des communes.

Il a ensuite rendu sa décision. Cette décision rendue en 1993 faisait suite à un argument présenté à la Chambre, mais portant sur des déclarations faites en dehors de la Chambre. La Président a demandé au député qui avait présenté l'argument si les remarques avaient été faites à l'extérieur de la Chambre, ce qui a été confirmé. Il a donc déclaré qu'il n'était pas habilité à se prononcer sur cette question. J'adopte le même point de vue, compte tenu des textes faisant autorité que je viens de mentionner.

Je suis désolé que ces remarques soient faites dans l'enceinte parlementaire, ou ailleurs. Je suis désolé que des députés des deux côtés se soient sentis lésés en raison des événements qui se sont produits. J'exhorte les députés, s'ils ont des problèmes, à en discuter ensemble et à présenter les excuses qui s'imposent. Je ne crois pas qu'il incombe au Président de prendre ces décisions à leur place, ici, à la Chambre, puisque, selon la pratique que nous avons établie, le Président ne se prononce pas sur des déclarations qui ont été faites à l'extérieur de la Chambre. Bien honnêtement, comme les députés le savent, j'ai déjà assez de mal à me prononcer sur toutes les déclarations qui sont faites à la Chambre, sans devoir me prononcer sur celles qui sont faites ailleurs.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 28 pétitions.

* * *

• (1535)

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Lynn Myers (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe sur la 28^e assemblée interparlementaire avec la délégation du Parlement européen chargée des relations avec le Canada, tenue à Bruxelles, en Belgique, du 27 au 31 mars 2005, et sur la mission parlementaire effectuée du 31 mars au 2 avril 2005 à Londres, au Royaume-Uni, pays qui assurera la prochaine présidence de l'Union européenne.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada—États-Unis sur la Journée de partenariat Canada—États-Unis et des réunions avec les législateurs américains à Washington, D.C. les 1^{er} et 2 mars 2005.

[Français]

L'hon. Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire concernant sa

Affaires courantes

participation à la réunion du comité directeur du Groupe des Douze Plus de l'Union interparlementaire tenue à Bruxelles, en Belgique, le 11 mars 2005.

[Traduction]

Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne du Groupe canadien de l'Union interparlementaire sur l'assemblée parlementaire d'une journée tenue à l'occasion de la 49^e session de la Commission de la condition de la femme, Beijing +10, au siège des Nations Unies à New York, le 3 mars.

Tous les partis politiques étaient représentés. La délégation canadienne a fait de l'excellent travail à la réunion Beijing +10 à New York. C'est un document important. J'encourage tous les députés à songer à ce que nous pourrions faire pour accroître la représentation des femmes à la Chambre, ce qui pourrait amener les députés à être plus courtois durant la période des questions.

[Français]

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, l'APF, concernant sa participation à la réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, qui s'est tenue à Lafayette et à Carencro en Louisiane, les 14 et 15 mars 2005.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur la relation entre Taiwan et l'Organisation mondiale de la santé.

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le 10^e rapport du Comité permanent de la santé. Votre comité a étudié les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35 sous la rubrique Santé du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, moins le montant attribué à titre de crédit provisoire, et en fait rapport à la Chambre.

* * *

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-371, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (majoration de la période de prestations en fonction de la hausse du taux régional de chômage).

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui quatre projets de loi concernant le programme d'assurance-emploi. Je suis heureux de constater que ma collègue de Halifax appuie également ces projets de loi.

Affaires courantes

Ces projets de loi sont le résultat d'une tournée nationale de consultation, entreprise en 1998, quant à l'efficacité du programme d'assurance-emploi et sont la suite de trois autres projets de loi que j'ai déposés le 23 mars.

J'espère que les membres de ce Parlement prendront connaissance de ces projets de loi et les appuieront. Le présent programme d'assurance-emploi ne répond plus aux besoins des travailleurs et des travailleuses canadiens. Ces projets de loi rectifieront les lacunes du programme.

Le premier projet de loi est intitulé « Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (majoration de la période de prestations en fonction de la hausse du taux régional de chômage). »

Ce projet comporte deux semaines pour chaque point de pourcentage du taux régional de chômage qui est au-delà de 4 p. 100 sans dépasser 10 p. 100; trois semaines pour chaque point de pourcentage du taux régional de chômage qui est au-delà de 10 p. 100; et cela ne peut dépasser un nombre total de 52 semaines.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

●(1540)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-372, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (modification du titre) et une autre loi en conséquence.

—Monsieur le Président, comme vous le voyez, il s'agit d'un deuxième projet de loi intitulé « Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (modification du titre) et une autre loi en conséquence. »

Ce projet de loi rétablira l'ancien titre de la loi, soit la Loi sur l'assurance-chômage. Cela changera également le nom du Compte d'assurance-emploi pour le Compte d'assurance-chômage.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-373, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (droit aux prestations et conditions requises).

— Monsieur le Président, je ne veux pas répéter les mêmes commentaires que le Bloc québécois, mais les projets de loi qui ont été présentés il y a quelques semaines, c'étaient les miens.

En vertu du troisième projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (droit aux prestations et conditions requises), le nombre d'heures assurables est de 350, ou 20 semaines d'emploi assurables à raison de 15 heures par semaine. De plus, une semaine d'emploi assurable est de 15 heures.

Le projet de loi autorise une personne qui est en formation à toucher des prestations. Il prévoit aussi que, si le prestataire prétend qu'il est fondé à avoir quitté son emploi, il incombe à l'employeur de prouver que le congédiement était justifié.

De plus, le projet de loi prévoit une limite de la perte de prestations pendant une grève. Selon ce projet de loi, l'emploi contractuel devient un emploi assurable. Enfin, ledit projet de loi établit de nouvelles périodes de référence consécutives à une ou plusieurs infractions.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-374, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (pourcentage de la rémunération assurable à verser au prestataire).

— Monsieur le Président, ce quatrième projet de loi, intitulé Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (pourcentage de la rémunération assurable à verser au prestataire), prévoit que le taux de prestations hebdomadaires qui peut être versé à un prestataire est de 66 p. 100 de sa rémunération hebdomadaire assurable moyenne des 12 semaines pendant lesquelles il a touché la rémunération la plus élevée au cours d'une période de 12 mois.

Comme vous le savez, toute assurance au Canada prévoit des prestations couvrant les deux tiers des salaires. Il faut donc augmenter le pourcentage de la rémunération assurable de l'assurance-emploi là où il devrait se situer. Cela assurerait un bien-être à tous les travailleurs et toutes les travailleuses du Canada, incluant le Québec.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-375, Loi modifiant la Loi sur les banques (frais bancaires).

— Monsieur le Président, cela me fait plaisir de déposer ce projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les banques (frais bancaires). Le texte modifie la loi en question afin d'obliger les banques canadiennes à déposer chaque année, à la Chambre des communes, un état détaillé de l'ensemble des frais bancaires imposés à leurs clients.

●(1545)

[Traduction]

Le texte prévoit également l'interdiction pour les banques d'imposer des frais autres ou des frais plus élevés que ceux ayant fait l'objet d'une recommandation par le comité permanent de la Chambre habituellement chargé des questions relatives aux consommateurs. Toute contravention à cette disposition constitue une infraction entraînant l'imposition d'une amende maximale de 10 000 \$.

[Français]

Il est important de reconnaître que les frais bancaires ont pris beaucoup d'importance ces dernières années. Tous les autres services publics sont réglementés, que ce soit l'électricité, le câble ou le téléphone. Par conséquent, il est à peu près temps que nous réglementions les frais bancaires.

*Affaires courantes***LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC) demande à présenter le projet de loi C-376, Loi modifiant la Loi de mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (approbation d'une proposition).

—Monsieur le Président, je suis fier de présenter ce projet de loi, qui aiderait à rendre plus efficace l'Accord sur le commerce intérieur signé il y a dix ans, grâce à une modification de la formule de mise en oeuvre. Nous connaissons tous les problèmes particuliers auxquels font face les agriculteurs, les éleveurs et les exploitants du secteur des transports dont les entreprises ont des activités dans plus d'une province. Cette situation a causé de graves problèmes. Le présent projet d'initiative parlementaire permettrait la modification de l'accord de manière à réduire les obstacles au commerce interprovincial.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC) demande à présenter le projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi sur la protection du revenu agricole (dommages aux récoltes causés par les gaufres).

—Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de présenter à nouveau mon projet de loi, au nom des agriculteurs et des éleveurs. Son adoption leur permettrait d'avoir accès à un produit efficace pour le contrôle des spermophiles. Dans l'ensemble des Prairies, la destruction de récoltes attribuable à ces bêtes représente des dizaines et, certaines années, des centaines, de millions de dollars. Nous avons vu que le gouvernement a retiré de la vente le produit efficace, une solution de 2 p. 100 de strychnine. La mesure rendrait ce produit accessible à nouveau de manière à ce que les agriculteurs et les éleveurs puissent maîtriser ce parasite très nuisible.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Français]

Le Président: La Présidence a reçu deux avis en vue de proposer des motions. Quel est le numéro de la motion de l'honorable députée de La Pointe-de-l'Île?

M. Michel Guimond: C'est le numéro 14, monsieur le Président.

Le Président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell propose quelle motion?

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, il s'agit en effet de la motion numéro 42 à propos du 35^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Président: Nous commencerons par la motion numéro 14.

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, je propose que le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, présenté le mercredi 15 décembre 2004, soit adopté.

C'est avec beaucoup d'émotion que je présente ce rapport. Les Birmans, d'une part, les amis de la Birmanie, d'autre part, travaillent d'arrache-pied à faire en sorte que leur pays redevienne une démocratie.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a été saisi d'une motion dont il a débattue, après avoir reçu la proposition du sous-comité, et cette motion amendée est devenue ce deuxième rapport. Bien qu'elle est été un peu atténuée, elle est encore forte et mérite d'être lue et débattue dans ce Parlement, compte tenu de la situation dramatique qui règne toujours en Birmanie.

Je me permets d'abord de lire cette motion. Cela nous donnera en même temps une revue de la situation.

Que le Comité est d'avis que le gouvernement doit:

J'insiste donc pour dire que c'est aussi ce que nous voulons du gouvernement canadien, qui peut paraître assez fort dans ses paroles, mais paraît moins constant et décidé dans ses gestes. Je reprends donc la citation:

a) condamner encore plus vigoureusement les violations systématiques et répétées des droits de la personne perpétrées par la junte militaire au pouvoir en Birmanie, particulièrement à l'égard de certaines minorités, exactions qui se traduisent, entre autres, par des arrestations et incarcérations sans procès, des exécutions sommaires et arbitraires, la torture, le viol, les enlèvements de femmes, d'hommes et d'enfants, le travail forcé, la négation des libertés fondamentales, notamment de réunion, d'association et d'expression, l'enrôlement forcé d'enfants soldats et les déportations massives de populations civiles;

Le gouvernement doit, de plus:

b) exhorte les autorités de la Birmanie à libérer immédiatement et sans aucune condition tous les prisonniers politiques, en particulier la lauréate du Prix Nobel de la Paix et leader de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), madame Aung San Suu Kyi, à cesser tout harcèlement à leur endroit, à abolir toutes les lois et mesures répressives contrevenant aux conventions internationales sur les droits de la personne, et à intervenir afin de mettre fin à la crise humanitaire dramatique à laquelle font face des centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés aux frontières de la Birmanie [...]

On sait que la Birmanie est située entre la Chine, l'Inde, le Bangladesh et la Thaïlande.

On veut que le gouvernement démontre:

[...] concrètement son soutien aux autorités légitimes de la Birmanie, notamment au gouvernement en exil [...]

Ce jour-là, certains de leurs représentants étaient venus nous voir au sous-comité, au comité permanent et au comité représentant le Parlement du peuple.

Nous voulons que le gouvernement impose:

[...] davantage de mesures économiques à l'encontre de la Birmanie, et en particulier:

— revoir l'efficacité de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation;

En réalité, ce que cette loi a empêché de faire est loin d'être suffisant.

— examiner la faisabilité d'invoquer pleinement la Loi sur les mesures économiques spéciales;

Pour pouvoir invoquer pleinement cette Loi des mesures économiques spéciales, il faut le faire avec d'autres pays.

Enfin:

Affaires courantes

— imposer une interdiction d'investissement supplémentaire en Birmanie aux termes de la loi.

Le mot supplémentaire ici, veut dire qu'on arrête les investissements en Birmanie aux termes de la loi.

Le gouvernement doit:

e) faire pression auprès du secrétaire général des Nations Unies et de la communauté internationale, afin d'établir un cadre de travail ayant pour objectif, notamment par la généralisation de l'embargo, d'amener enfin la junte militaire à négocier une transition pacifique vers la démocratie, et ce en collaboration avec la LND et les représentants des minorités ethniques, tel que promulgué, depuis 1994, dans toutes les résolutions des Nations Unies sur la Birmanie;

Enfin, il est proposé de:

f) appeler les autorités birmanes à inclure la Ligue nationale pour la démocratie (LND) et les autres partis politiques dans le processus actuel de convention nationale, et les avertir que toute conclusion de la convention obtenue sans la participation de LND ni des autres partis ne sera pas reconnu.

● (1550)

Je dois bien sûr rendre hommage ici au travail de la Ligue des droits, de tous les démocrates en Birmanie et de tous les amis birmanes ici. Également, je dois rendre hommage au député de Verchères—Les Patriotes qui, alors qu'il était responsable de ce dossier, a fait un excellent travail, de même qu'à mon collègue de Louis-Hébert qui, à titre de responsable actuel du dossier, a poursuivi le bon travail entrepris par son prédécesseur.

Il est important de comprendre que si nous demandons, à l'aide de termes assez forts, une action supplémentaire, c'est que la Birmanie représente un de ces cas flagrants de pays qui, au mépris de toutes les pressions de la communauté internationale et de leurs citoyens, continuent à imposer une dictature violente à une population qui a beaucoup souffert depuis plusieurs années.

Depuis le début de mon intervention, j'appelle ce pays la Birmanie, mais il faut savoir que la junte a changé son nom pour l'appeler Myanmar, ce qui correspond à la traduction birmane de « Birmanie », laissant de côté toutes les autres minorités faisant partie à part entière de ce pays et de ce peuple.

Je rappellerai que la Birmanie compte environ 53 millions d'habitants. C'est un pays de la taille de l'Alberta riche en ressources naturelles de toutes sortes, notamment en pétrole, en gaz et en pierres précieuses, et riche en textiles et en produits manufacturiers — bon marché, on s'en doute. Il jouit d'une situation géostratégique et politique intéressante, étant compris entre la Chine et l'Inde.

En 1948, après l'indépendance de la Grande-Bretagne, une démocratie parlementaire a été instaurée, laquelle a pris fin en 1962 par un coup d'État militaire. De 1974 à 1988, un parti unique a pris le pouvoir et géré d'une main de fer ce pays. En 1988, une révolution étudiante contre la dictature a secoué le pays, en même temps qu'il s'en opérait beaucoup d'autres dans plusieurs pays, entre autres l'ex-Union soviétique. Or, la junte a réprimé, de façon extrêmement dure et sanglante, cette révolte au cours de laquelle au moins 10 000 étudiants sont morts et des milliers d'autres ont été emprisonnés.

Pourtant, la pression était si forte qu'en 1990, la junte a cru bon de laisser libre cours à une élection multipartite, estimant qu'elle pourrait s'en tirer. Par contre, une candidate à la présidence, Aung San Suu Kyi, fille d'un des principaux artisans de l'indépendance birmane, par son action inlassable et son absence de peur vis-à-vis de la junte, a symbolisé ce que les Birmanes voulaient devenir. La junte n'avait pas prévu que cette candidate puisse prendre la tête de son pays en faisant élire 392 des 484 députés.

● (1555)

Cependant, malgré une victoire si éclatante, la junte n'a pas voulu céder le pouvoir. Depuis ce temps, de tergiversations en refus de se rendre à toutes les objurgations de la communauté internationale, la junte est toujours en place. Elle a participé à un processus de convention nationale, mais sans y inclure le parti qui avait gagné le pouvoir en 1990 de façon si éclatante et si incontestable.

Je souligne que, depuis le mois de décembre, nombreux ont été les pays à avoir pressé encore une fois la junte de libérer Aung San Suu Kyi. Encore le 23 avril, en plus de répéter inlassablement que la communauté internationale fait pression depuis longtemps et que la junte refuse de se soumettre aux réformes démocratiques qui lui sont demandées, Kofi Annan est revenu à la charge en demandant de libérer Aung San Suu Kyi. M. Blair, non bien longtemps après, a lancé un appel à la communauté internationale pour boycotter les voyages en Birmanie.

Des pressions importantes ont été exercées sur Unocal, un important exploitant pétrolier des États-Unis, pour qu'il indemnise des villageois birmanes à la suite d'abus commis durant la construction d'un pipeline. Il est assez stupéfiant de savoir que des troupes chargées de surveiller la construction de ce pipeline ont été accusées de viols, de meurtres et d'esclavage. La compagnie qui a été poursuivie a dû offrir une indemnisation aux villageois. On a dû le faire dans un cas.

J'ai appris que l'Organisation internationale du travail a menacé encore une fois de sévir en Birmanie, où l'on retrouve toujours des conditions de travail forcé. Une association internationale de droits humains accuse aussi la Birmanie d'utiliser des armes chimiques contre les rebelles dans le pays.

C'est véritablement un paysage d'horreur, et l'on peut s'imaginer dans quelle situation se trouvent les gens de ce pays. C'est pourquoi il faut que le Canada joue un rôle important non seulement sur les plans diplomatique et politique, mais aussi sur le plan économique. Cette junte ne fait mine de lâcher prise d'aucune espèce de façon. À force de ne pas recourir aux moyens appropriés, la communauté internationale est susceptible d'être accusée de participer à ce problème, d'une certaine façon, en laissant faire les choses.

● (1600)

Les témoignages faits au sous-comité, le travail que nous avons effectué au comité, l'appui de tous les partis d'opposition — même si la motion a été adoptée à la majorité au sein du comité alors qu'elle avait été adoptée, il me semble, à l'unanimité au sous-comité — montrent à quel point cet enjeu tient à coeur. J'aurais personnellement bien apprécié que la motion puisse être adoptée à l'unanimité.

Je pense que, dans le fond, elle pouvait l'être. En effet, les demandes faites sur le plan économique ne sont pas des demandes d'une brutalité extrême, au contraire. C'est comme toute l'action des amis de la Birmanie. Ils veulent une action efficace, mais une action qui repose à la fois sur la raison et qui puisse être susceptible d'entraîner des changements. Je le répète, ils veulent qu'on revoie l'efficacité de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Il n'y a pas de moyens extrêmes là-dedans, ni dans le fait d'examiner la faisabilité et d'invoquer pleinement la Loi sur les mesures économiques spéciales. Cette loi, il faudrait bien qu'elle serve à un moment donné.

Affaires courantes

À plusieurs reprises, j'avais soumis aux deux précédents ministres des Affaires étrangères le fait qu'ils devraient modifier cette loi pour que le Canada, au besoin, puisse se servir seul de cette Loi sur les mesures économiques spéciales. En effet, il faut tenir compte de la mondialisation, des délocalisations et du rôle que jouent de nombreuses entreprises, y compris canadiennes, dans l'émergence ou l'entretien de conflits à travers le monde. On n'a qu'à voir, en Afrique, le rôle joué par les compagnies minières. On se souvient du rôle non glorieux joué par Talisman qui a fini par vendre sa participation dans l'exploitation pétrolière au Soudan.

La communauté internationale ne peut pas endurer que des compagnies fassent leur pain, leur beurre et même plus pour leurs actionnaires en se moquant de la pagaille extrême qu'elles sèment dans de nombreux pays. C'est pourquoi il faut aussi revoir la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Enfin, la mesure demandée était l'interdiction de faire davantage d'investissements supplémentaires.

Cette motion me permet de tenir ce discours, et je sais que celui-ci sera suivi par plusieurs autres. Je vois ici des collègues de divers partis de la Chambre qui étaient présents au comité et qui ont appuyé cette motion. J'espère qu'ils vont répéter ce message. En effet, on ne peut pas rester indifférents à l'extrême douleur et l'extrême répression qui est faite par la junte de Myanmar. Il faut appuyer de toutes nos forces tous ceux qui, en Birmanie et partout ailleurs dans le monde, y compris, bien sûr, au Québec et au Canada, travaillent à faire en sorte que ce pays rejoigne les rangs de la démocratie.

• (1605)

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je sais que la députée s'intéresse de très près aux droits de la personne dans le monde. Elle a raconté une histoire qu'elle a qualifiée d'horreur. Elle a également parlé des Nations Unies et des efforts de Kofi Annan. Pourrait-elle nous dire ce qu'elle sait de la capacité ou de l'incapacité des Nations Unies de jouer un rôle de direction lorsque les enjeux liés aux droits de la personne à l'échelle internationale, notamment dans le cas horrible qu'elle a dépeint, ne sont pas gérés efficacement?

[Français]

Mme Francine Lalonde: Madame la Présidente, c'est une question très intéressante qui permet de parler aussi des Nations Unies. Les Nations Unies ne peuvent pas être plus fortes et son secrétaire général ne peut avoir plus de pouvoir que ce que la Communauté internationale lui permet d'avoir.

Plusieurs pays continuent à faire des affaires avec la junte. Quand la junte continue à s'enrichir en imposant cette dictature sur une population, Kofi Annan peut faire des discours, peut aller là-bas, peut faire des pressions, il peut obtenir la permission de rencontrer Aung San Suu Kyi. Toutefois, cela ne fait pas en sorte que la junte va abandonner cette pression.

C'est la raison pour laquelle on ne peut pas laisser faire les Nations Unies sans appuyer Kofi Annan. Le nom le dit « Nations Unies ». Il s'agit de l'appui de l'ensemble des nations pour Kofi Annan, dans une situation où un gouvernement illégitime et illégal se fiche du reste, du moment qu'il enrichit une minorité autour de lui et que cet enrichissement se fait par l'exploitation de ressources avec la collaboration d'entreprises de pays riches.

• (1610)

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Madame la Présidente, je tiens à souligner l'exceptionnel travail de ma collègue de La Pointe-

de-l'Île ainsi que d'autres députés qui ont travaillé à ce dossier de la Birmanie.

J'ai trouvé son intervention fort intéressante parce que cela nous rappelle les fondements mêmes de certains endroits, de certaines parties du monde qui souffrent de violations extrêmes. Dans le cas de la Birmanie, cela a été largement démontré.

Comme porte-parole de l'Asie-Pacifique et député de Louis-Hébert, ce qui m'intéresse particulièrement dans ce dossier, et cela intéresse d'autres parlementaires, c'est la dimension économique qui nous préoccupe énormément.

On sait qu'il y a encore des pays dans cette portion du monde qui continuent de faire commerce avec la junte birmane. C'est notamment le cas de la Chine qui continue de faire affaires, au mépris de cette situation.

Vous savez que depuis l'an 2000, l'état birman ne publie plus de chiffre. Il n'y a même plus de compte rendu, ni de présentation de budget. La situation est peut-être encore pire que ce que l'on croit en ce moment.

Ma question s'adresse à ma collègue de La Pointe-de-l'Île. Les moyens pouvant être pris par le gouvernement canadien pour imposer des mesures plus sévères à l'égard des autorités birmanes peuvent-ils conduire éventuellement à mettre de la pression supplémentaire sur la junte militaire, pour enfin reconnaître les forces démocratiques en présence en Birmanie? Est-ce la voie à suivre?

Mme Francine Lalonde: Madame la Présidente, les propositions économiques que nous avons adoptées nous ont été proposées par les Amis canadiens de la Birmanie, qui sont en contact avec la Ligue nationale pour la démocratie.

C'est la conviction de plusieurs. D'ailleurs, les États-Unis et l'Europe, par exemple, ont imposé des sanctions au Myanmar, Birmanie. Ils ont imposé des sanctions et menacent de ne pas participer aux rencontres des pays de l'ASEAN, justement pour signifier que les autres pays d'Extrême-Orient ne doivent pas encourager cette dictature.

Toutefois, il est clair que la Birmanie et d'autres pays — je suis certaine que des collègues vont parler de la Chine et d'autres pays — ne respectent pas les droits humains, c'est le moins que l'on puisse dire. Dans le cas de la Birmanie, du Myanmar, c'est une dictature tellement odieuse que les seuls moyens auxquels on puisse penser, ce sont des moyens, en plus des autres de mauvaises réputations, économiques.

• (1615)

[Traduction]

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Madame la Présidente, la situation en Birmanie est très grave. En 1990, des élections relativement libres et justes ont eu lieu dans le pays, et c'est la Ligue nationale pour la démocratie, dirigée par Aung San Suu Kyi, qui les a remportées. Tout de suite après, des agents du régime répressif en place à l'époque ont arrêté la nouvelle chef élue démocratiquement.

Depuis, elle est en état d'arrestation, tantôt en prison, tantôt assignée à résidence, et ce, même si elle a été reconnue sur la scène internationale comme chef du gouvernement en exil et a reçu le prix Nobel.

Affaires courantes

Le bilan du régime au pouvoir en Birmanie, pays que d'aucuns appellent Myanmar, en matière de droits de la personne durant toutes ces années est consternant. Les persécutions, les viols, les tortures et les meurtres systématiques, tout cela est horrible.

[Français]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Excusez-moi.

[Traduction]

Sommes-nous à la période des questions et observations? Oui.

La députée de La Pointe-de-l'Île, qui doit répondre, n'est pas à son siège. Je veux seulement m'assurer que vous en êtes conscient.

Le député d'Okanagan—Coquihalla a la parole.

M. Stockwell Day: Madame la Présidente, je me rends compte que la députée est là. Elle est au courant de ce bilan déplorable et de la motion dont la Chambre est saisie, mais sait-elle aussi qu'hier et aujourd'hui à Toronto se déroulait une réunion d'affaires avec l'ANASE à laquelle prenaient part des représentants de la Birmanie, ou du Myanmar? Leur présence à la réunion n'a pas été empêchée. Ce sont même des participants réguliers.

Je me demande si la députée était au courant. Elle semble dire que non, mais c'est ce qui se passe. Peut-elle nous faire part de ses réactions à ce sujet?

[Français]

Mme Francine Lalonde: Madame la Présidente, je n'étais effectivement pas au courant. Je remercie mon collègue de sa question. Je m'excuse d'avoir quitté mon siège, mais je pensais qu'il prenait la parole à son tour à ce sujet. Je crois qu'il le fera, puisqu'il a assisté à la séance de comité.

Ce qu'il vient de nous dire illustre la difficulté suivante. D'un côté, on a un discours voulant qu'on amène ce pays à respecter non seulement la démocratie mais les droits de l'homme. D'un autre côté, on a le discours voulant qu'on collabore et qu'on fasse son pain et son beurre, avec sa participation.

[Traduction]

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les commentaires de ma collègue du Bloc. Somme toute, la députée du Bloc dit que ce pays a un gouvernement illégitime.

Mon collègue d'Okanagan a indiqué qu'il y avait eu des élections équitables et démocratiques dans ce pays. Pourtant, la leader élue a été arrêtée et le pays a un gouvernement illégitime.

Le Bloc est d'avis que l'on devrait imposer des sanctions économiques à ce pays. Si les sanctions économiques ne fonctionnent pas, à quels mécanismes la députée croit-elle que la communauté des nations peut recourir en vue de déloger un gouvernement illégitime comme celui-là?

• (1620)

[Français]

Mme Francine Lalonde: Madame la Présidente, je ne quitterai plus mon siège, quelles que soient les conditions.

Cette question est intéressante. Encore une fois, je rappelle au collègue que ce n'est pas uniquement le Bloc québécois qui a adopté cette motion. Nous aimerions bien, au comité, pouvoir adopter seuls des motions, mais nous l'avons adoptée en travaillant avec les autres partis. Nous avons recherché l'unanimité, que nous avons presque atteinte, mais, finalement, le secrétaire parlementaire n'a pas voté avec nous.

Le parti de l'alliance voulait qu'une certaine disposition soit transformée. Nous l'avons fait ensemble, parce que nous trouvions la question assez importante pour développer une position commune que nous voudrions voir le gouvernement adopter.

Quant à savoir si les mesures économiques sont importantes, peut-être n'est-ce pas utile dans tous les cas. On se souvient toutefois que pour l'Afrique du Sud, sous l'instigation de M. Mulroney, le fait d'imposer des sanctions économiques a été extrêmement important. Cela a appuyé le mouvement démocratique là-bas et aidé les pressions de la communauté internationale.

Il faut bien comprendre qu'il s'agit ici d'une junte détenant le pouvoir militaire total d'un pays situé entre l'Inde et la Chine. Elle peut maintenir l'ordre brutalement et s'enrichir elle-même et enrichir ses amis. On vient exploiter ses ressources, dont le pétrole, le gaz, les pierres précieuses, les manufactures, les textiles bon marché, le teck et tant d'autres, sans parler des vacances et du tourisme sexuel. Qu'est-ce qui peut bien la motiver à écouter la communauté internationale?

Je suis d'avis qu'il faut en effet...

[Traduction]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le temps réservé est écoulé.

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, Le Programme spatial canadien; le député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, Le phare de Wallace Harbour.

Reprise du débat. La secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement a la parole.

L'hon. Judi Longfield (secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement, Lib.): Madame la Présidente, je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Convoquez les députés.

Affaires courantes

● (1710)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 72)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Batters
Beaumier	Bélanger
Bell	Bennett
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brison	Brown (Oakville)
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carrie
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Coderre
Comuzzi	Cotler
Cullen (Etobicoke North)	Cummins
Cuzner	D'Amours
DeVillers	Devolin
Dhalla	Dion
Dosanjh	Doyle
Drouin	Dryden
Duncan	Easter
Efford	Emerson
Epp	Eyking
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Folco
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gallant	Galloway
Godbout	Godfrey
Goldring	Goodale
Goodyear	Gouk
Graham	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guarnieri
Guergis	Hanger
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Holland	Hubbard
Ianno	Jaffer
Jean	Johnston
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Lauzon
LeBlanc	Lee
Longfield	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McGuinity	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Minna
Mitchell	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Murphy
Myers	Neville
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Oda	Owen
Pacetti	Pallister
Paradis	Patry
Penson	Peterson
Pettigrew	Phinney

Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Poilievre
Powers	Prentice
Preston	Proulx
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scheer
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Scott	Sgro
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Skelton
Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Tonks	Torsney
Trost	Tweed
Ur	Valeri
Valley	Van Loan
Vellacott	Volpe
Wappel	Warawa
Watson	Wilfert
Williams	Wrzesnewskyj
Yelich	Zed- — 222

CONTRE

Députés

André	Angus
Asselin	Bachand
Bellavance	Bergeron
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Broadbent	Brunelle
Cardin	Carrier
Christopherson	Clavet
Cleary	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Davies	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	Duceppe
Faille	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet	Gauthier
Godin	Guay
Guimond	Julian
Kotto	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Paquette
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poirier-Rivard
Roy	Sauvageau
Siksay	Simard (Beauport—Limoilou)
St-Hilaire	Stoffer
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Vincent	
Wasylycia-Leis- — 73	

Affaires courantes

PAIRÉS

Aucun

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée.

Il reste 1 h 30 pour le débat sur la motion d'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. En conséquence, le débat sur la motion est reporté à une séance ultérieure.

La Chambre poursuit maintenant l'étude des affaires courantes.

L'hon. Paul DeVillers: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation des rapports des comités.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Madame la Présidente, je voudrais présenter aujourd'hui des pétitions venant de divers endroits d'un bout à l'autre du pays. J'ai 13 pétitions contenant des centaines de signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'employer toutes les mesures législatives et administratives nécessaires pour préserver la définition actuelle du mariage, soit exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter deux pétitions signées par nombre de Canadiens, y compris des pétitionnaires de ma propre circonscription, Mississauga-Sud. La première pétition concerne les cellules souches embryonnaires. Les pétitionnaires veulent souligner que les Canadiens appuient les travaux de recherche concernant les cellules souches embryonnaires qui sont faits dans le respect de la morale. La recherche dans ce domaine se révèle prometteuse pour trouver des remèdes et des traitements contre diverses maladies dont souffrent les Canadiens.

Les pétitionnaires veulent également souligner que des progrès intéressants ont été réalisés dans les travaux sur les cellules souches non embryonnaires, que l'on appelle aussi des cellules souches somatiques, sans les problèmes de rejet immunitaire et les problèmes moraux associés aux cellules souches embryonnaires. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à concentrer essentiellement ses mesures législatives de soutien sur la recherche portant sur les cellules souches somatiques, en vue de trouver les remèdes et les traitements dont les Canadiens ont besoin.

• (1715)

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition porte sur le mariage. Elle a été signée par un millier d'habitants de ma circonscription, Mississauga-Sud. Les pétitionnaires souhaitent rappeler à la Chambre le fait que la majorité des Canadiens estiment que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés élus, et non par une magistrature non élue, et qu'ils appuient la définition traditionnelle du mariage.

Ils exhortent donc le Parlement à avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris l'article 33 de la Charte, qu'on appelle couramment la disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, soit exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je profite du fait que les Nations Unies examinent actuellement le traité sur la non prolifération pour présenter, avec un immense plaisir, 20 ensembles de pétitions qui demandent instamment au Canada d'oeuvrer avec ses partenaires dans la paix en vue d'un plus grand contrôle des armes et d'une fin pacifique à la production et à la vente des armes de destruction massive.

Deuxièmement, les pétitionnaires réitèrent leur souhait de voir le Canada refuser de participer au programme de défense antimissile de l'administration Bush. Certains Canadiens se demandent peut-être pourquoi on continue de présenter toutes ces pétitions anti-guerre des étoiles. C'est parce que le gouvernement fédéral libéral est capable de revenir sur sa décision de ne pas participer à la défense antimissile. Il importe que le gouvernement reconnaisse que de nombreux Canadiens veulent qu'il prenne ces pétitions au sérieux.

LE MARIAGE

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions signées par plus de 3 000 habitants de Calgary. Les pétitionnaires sont préoccupés du fait que l'institution du mariage est remise en question. Ils estiment que le mariage est la meilleure assise pour fonder une famille et pour élever des enfants.

Ils pressent le Parlement de légiférer pour reconnaître, en droit fédéral, le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Je signale à la Chambre que cette pétition présentée aujourd'hui est le fruit d'efforts considérables de la part de nombreuses personnes. J'exhorte la Chambre à la prendre très au sérieux.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom des électeurs de Lambton—Kent—Middlesex.

La première pétition est signée par de nombreux résidents de la région de Wallaceburg et Dresden. La deuxième est signée par des citoyens de Strathroy, de Glencoe et de la région de Watford.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi pour reconnaître, dans le droit fédéral, l'institution du mariage comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

LE DIABÈTE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première porte sur le diabète juvénile.

Les signataires attirent l'attention du gouvernement sur la gravité du diabète juvénile. Ils demandent plus précisément que les fonds de 25 millions au titre de la recherche sur le diabète juvénile de type 1 soient affectés au cours des cinq prochaines années. Ce n'est certainement pas trop demander.

LE MARIAGE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter aujourd'hui sur la question du mariage.

Mes électeurs demandent au Parlement de reconnaître que des questions d'un grand intérêt social comme le mariage devraient être réglées par le Parlement et non pas par les tribunaux, et que le mariage devrait être reconnu comme l'union exclusive d'un homme et d'une femme.

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition signée par des centaines d'électeurs de ma circonscription provenant de la région de Tantramar, de Sackville pour être plus précis, sur la question du mariage.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de préserver la définition traditionnelle du mariage.

• (1720)

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un certain nombre de Britanno-Colombiens préoccupés par l'enquête sur les pêches qu'avait entreprise le gouvernement l'été dernier, mais à laquelle il a mis fin.

Les pétitionnaires prient le gouvernement d'entreprendre une enquête judiciaire.

LE MARIAGE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui.

La première est signée par des centaines de membres et d'amis de la First Unitarian Church de Winnipeg. Les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada d'adopter le projet de loi proposé, qui garantirait un statut égal aux mariages homosexuels.

Monsieur le Président, les deux pétitions suivantes expriment un point de vue opposé. Elles sont signées par les citoyens de la ville de Winnipeg.

Les pétitionnaires prient le Parlement de définir le mariage comme l'union, pour la vie, d'un homme et d'une femme.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter à la Chambre. Les pétitionnaires y affirment que la protection de ce qui est moralement bon au sein de la société est une obligation naturelle et grave des représentants élus, qui ne peut être abandonnée aux institutions et aux dirigeants religieux.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter les mesures nécessaires pour préserver la définition actuelle du mariage, c'est-à-dire l'union d'un homme et d'une femme.

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition que je suis fier de présenter aujourd'hui à la Chambre au nom d'électeurs de ma circonscription, Calgary-Centre. Cette pétition traite du projet de loi sur le mariage entre personnes de même sexe.

Les pétitionnaires de Calgary sont en faveur du mariage entre personnes de même sexe.

L'hon. Judi Longfield (Whitby—Oshawa, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter 13 pétitions aujourd'hui. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de protéger la définition actuelle du mariage.

Affaires courantes

Les électeurs de ma circonscription et de partout au Canada veulent que la définition actuelle du mariage demeure exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, au nom des membres de la congrégation d'une église de ma circonscription, je présente une pétition en appui au projet de loi C-38, la Loi sur le mariage civil.

L'ENVIRONNEMENT

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par les citoyens de Deer Island, au Nouveau-Brunswick. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de s'opposer à la circulation des pétroliers LNG dans le passage de Head Harbour, le passage le plus dangereux de tout le Canada. Les pétitionnaires demandent au gouvernement, comme ils le disent si bien, de protéger nos pêcheries, notre tourisme et les merveilles naturelles qui constituent l'attrait de notre région.

Ils demandent au gouvernement de s'opposer à la circulation des pétroliers.

[Français]

LE MARIAGE

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une volumineuse pétition au nom des résidents de Rivière-du-Portage. Ils demandent que notre gouvernement s'assure que le mariage demeure l'union entre un homme et une femme.

[Traduction]

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. Les deux premières proviennent d'électeurs qui souhaitent que le gouvernement maintienne la définition traditionnelle du mariage.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, ma troisième pétition est signée par des électeurs de ma circonscription qui veulent faire savoir qu'ils continuent de s'opposer au projet national de défense antimissile. Ils veulent faire savoir qu'ils s'opposent à toute participation future du Canada au projet.

L'HÔPITAL QUEENSWAY CARLETON

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition des électeurs de ma circonscription qui estiment que le gouvernement du Canada ne doit plus imposer des frais locatifs à un hôpital communautaire situé tout juste à l'extérieur des limites de ma circonscription, l'hôpital Queensway Carleton.

Les pétitionnaires sont d'avis que le gouvernement du Canada ne doit pas imposer de nouveaux fardeaux locatifs à un établissement dont la mission consiste à offrir des services de santé à près de 400 000 personnes, dont bon nombre sont des aînés. Ils estiment également que si le gouvernement est en mesure de verser pratiquement 10 millions de dollars en loyer pour une bâtisse vide, il peut certainement cesser d'imposer un loyer à l'hôpital.

Affaires courantes

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui provient des résidents de Don Valley-Ouest concernant la liberté en matière de santé. Selon les pétitionnaires, les aliments médicinaux sains, les herbes, les épices, les suppléments alimentaires et les autres nutriments et produits de santé naturels devraient normalement être considérés comme des aliments. À cette fin, ils demandent que le projet de loi C-420 soit adopté afin de modifier la Loi sur les aliments et drogues.

• (1725)

L'AUTISME

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre pour présenter trois pétitions. La première vise à attirer l'attention sur le sort des enfants qui souffrent de troubles du spectre de l'autisme et nécessitent une thérapie d'intervention comportementale intensive. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier la Loi canadienne sur la santé.

La pétition est signée par de nombreuses personnes de Vancouver, y compris Holly Hendrigan, qui a beaucoup travaillé sur cette question.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient de fidèles et d'amis de l'Église Unie St. Thomas Wesley de Saskatoon, qui prônent l'égalité des droits en matière d'union. Les pétitionnaires soutiennent qu'une telle égalité permettrait d'uniformiser les lois sur le mariage, à l'échelle du Canada, tout en respectant les dispositions de la Charte des droits et libertés.

Par conséquent, ils demandent au Parlement de défendre le droit des couples homosexuels à se marier civilement.

LE LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par des citoyens de l'Est de Vancouver qui se disent très préoccupés face à la crise du logement abordable qui sévit au Canada et qui désirent attirer l'attention de la Chambre sur cette question.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de consacrer 1 p. 100 du prochain budget au logement abordable.

LE MARIAGE

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège de présenter une pétition venant de quatre secteurs différents de la circonscription de Souris—Moose Mountain.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de définir le mariage dans les lois fédérales comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme. Ils soulignent également que le mariage est la meilleure assise pour fonder une famille et pour élever des enfants.

L'hon. Andrew Tegledi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je présente trois pétitions sur le mariage. Les pétitionnaires prient le Parlement de préserver la définition traditionnelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, je déposerai deux pétitions aujourd'hui.

La première provient de plusieurs centaines d'électeurs de ma circonscription qui sont scandalisés par la pornographie juvénile et stupéfaits face aux décisions judiciaires qui considèrent que la possession de ce genre de matériel n'est pas un acte criminel dans certains cas.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la possession de matériel de pornographie juvénile demeure une infraction criminelle grave.

LE MARIAGE

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est aussi signée par plusieurs centaines d'électeurs de ma circonscription qui affirment que la majorité des Canadiens appuient un gouvernement démocratique au sein duquel les députés élus représentent la voix des Canadiens en matière de politique sociale.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi pour maintenir et protéger la définition actuelle du mariage, soit exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par des résidents de Scarborough, Pickering et Markham. Les pétitionnaires déplorent que les tribunaux aient changé la définition du mariage.

Ils demandent au Parlement de redéfinir le mariage comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

L'IMMIGRATION

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, ma troisième pétition provient d'électeurs de l'est de Toronto, y compris Scarborough. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'augmenter les quotas d'admission pour le parrainage des parents en vertu de la Loi sur l'immigration et de réduire le temps d'attente pour les parents parrainés.

LE MARIAGE

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs centaines d'électeurs de ma circonscription qui prient la Chambre de préserver la définition traditionnelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter des pétitions venant de tous les coins du pays et dans lesquelles les pétitionnaires demandent à la Chambre d'appuyer mon initiative parlementaire, le projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

Ce projet de loi fait maintenant l'objet d'un examen par le Comité permanent de la santé et je suis fier des appuis que j'ai obtenus jusqu'à maintenant pour mes efforts visant à donner plus de choix aux Canadiens en matière de soins de santé personnels.

LE MARIAGE

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter aujourd'hui. La première, qui renferme plusieurs centaines de signatures, vient de gens qui demandent au Parlement de confirmer, dans les lois fédérales, que le mariage est exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LES ARTICLES DE PÊCHE

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, dans la deuxième série de pétitions, les pétitionnaires demandent au Parlement de retirer sa proposition d'interdire une foule d'articles de pêche renfermant du plomb.

Le vice-président: La période réservée aux pétitions est maintenant écoulée. Il est possible de déposer des pétitions auprès du Bureau. J'invite les députés à se prévaloir de cette option.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 115 et 116 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 115—**M. Rob Anders:**

Pour chaque année depuis l'an 2000, combien a-t-on dépensé en bons de taxi, combien en a-t-on utilisés et quels sont les ministères, agences et sociétés de la Couronne qui en ont profité?

(Le document est déposé)

Question n^o 116—**M. Bernard Bigras:**

Quels renseignements le gouvernement a-t-il recueillis au sujet du navire Ferbec de la « Canada Steamship Lines » et quelles conclusions les rapports du gouvernement au sujet dudit navire, le cas échéant, contiennent-ils?

(le document est déposé)

● (1730)

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motion portant production de documents restent également au *Feuilleton*.

[Traduction]

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai, de la motion, et de la motion: Que cette question soit maintenant mise aux voix.

Le vice-président: Comme il est 17 h 29, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la question préalable à la motion d'adoption du quatrième rapport du Comité

Affaires courantes

permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Convoquez les députés.

● (1800)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 73)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Angus
Asselin	Bachand
Batters	Beaumier
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Boivin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Breitkreuz	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carr
Carrie	Carrier
Casey	Casson
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cummins	D'Amours
Davies	Day
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
Devolin	Doyle
Drouin	Duceppe
Duncan	Epp
Faille	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Folco	Forsyth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godin
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Jennings	Johnston
Julian	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)

Affaires courantes

Lauzon	Lavallée
Layton	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Lukivski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Marceau	Mark
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	McDonough
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Pacetti	Pallister
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poilievre	Poirier-Rivard
Prentice	Preston
Proulx	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Rodriguez	Roy
Sauvageau	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton
Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Stronach	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Vincent	Warawa
Wasylcia-Leis	Watson
Williams	Yelich— 188

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Augustine
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Bélanger	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Boudria
Bradshaw	Brisson
Brown (Oakville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Comuzzi	Cotler
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Dryden	Easter
Efford	Emerson
Eyking	Fontana
Frulla	Fry
Gallaway	Godfrey
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Lapierre (Outremont)
Lastewka	LeBlanc
Lee	Longfield
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	O'Brien
Owen	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers

Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rota	Saada
Savage	Savoy
Scott	Sgro
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	St. Amand
St. Denis	Steckle
Szabo	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Volpe	Wappel
Wilfert	Wrzesnewskyj
Zed— 109	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion principale.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que, si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que tous les députés libéraux qui se sont prononcés sur la question préalable soient inscrits comme ayant voté contre la motion dont la Chambre est maintenant saisie, à l'exception de ceux qui voudraient enregistrer leur vote autrement.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 74)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Angus
Asselin	Bachand
Batters	Beaumier
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Boivin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Breitreuz	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carr
Carrie	Carrier
Casey	Casson
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cummins	D'Amours
Davies	Day
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
Devolin	Doyle
Drouin	Duceppe
Duncan	Epp
Faille	Finley

Initiatives ministérielles

Fitzpatrick
 Folco
 Gagnon (Québec)
 Gagnon (Jonquière—Alma)
 Gaudet
 Godbout
 Godring
 Gouk
 Grewal (Fleetwood—Port Kells)
 Guergis
 Hanger
 Harris
 Hearn
 Hill
 Jaffer
 Jennings
 Julian
 Keddy (South Shore—St. Margaret's)
 Komarnicki
 Kramp (Prince Edward—Hastings)
 Lalonde
 Lauzon
 Layton
 Lessard
 Loubier
 Lunn
 MacKay (Central Nova)
 Marceau
 Martin (Winnipeg Centre)
 Masse
 Ménard (Hochelaga)
 Menzies
 Miller
 Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
 Moore (Fundy Royal)
 Nicholson
 Obhrai
 Pacetti
 Paquette
 Parrish
 Penson
 Picard (Drummond)
 Poilievre
 Prentice
 Proulx
 Reid
 Richardson
 Rodriguez
 Sauvageau
 Scheer
 Schmidt (Kelowna—Lake Country)
 Simard (Beauport—Limoilou)
 Smith (Pontiac)
 Solberg
 St-Hilaire
 Stoffer
 Stronach
 Basques)
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 Tilson
 Trost
 Van Loan
 Vincent
 Wasylcia-Leis
 Williams

Fletcher
 Forseth
 Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
 Gallant
 Gauthier
 Godin
 Goodyear
 Grewal (Newton—North Delta)
 Guay
 Guimond
 Harper
 Harrison
 Hiebert
 Hinton
 Jean
 Johnston
 Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
 Kenney (Calgary Southeast)
 Kotto
 Laframboise
 Lapierre (Lévis—Bellechasse)
 Lavallée
 Lemay
 Lévesque
 Lukiwski
 Lunney
 MacKenzie
 Mark
 Martin (Sault Ste. Marie)
 McDonough
 Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
 Merrifield
 Mills
 O'Connor
 Oda
 Pallister
 Paradis
 Patry
 Perron
 Plamondon
 Poirier-Rivard
 Preston
 Rajotte
 Reynolds
 Ritz
 Roy
 Scarpaleggia
 Schellenberger
 Siksay
 Skelton
 Smith (Kildonan—St. Paul)
 Sorenson
 Stinson
 Strahl
 Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les

CONTRE

Députés

Adams
 Anderson (Victoria)
 Bagnell
 Bakopanos
 Bélanger
 Bennett
 Blondin-Andrew
 Bradshaw
 Brown (Oakville)
 Byrne
 Carroll
 Chamberlain
 Comuzzi
 Cullen (Etobicoke North)
 DeVillers
 Dion
 Dryden
 Efford
 Eyking

Alcock
 Augustine
 Bains
 Barnes
 Bell
 Bevilacqua
 Boudria
 Brison
 Bulte
 Cannis
 Catterall
 Chan
 Cotler
 Cuzner
 Dhalla
 Dosanjh
 Easter
 Emerson
 Fontana

Frulla
 Galloway
 Goodale
 Guarneri
 Hubbard
 Kadis
 Karygiannis
 Guay
 Lastewka
 Lee
 MacAulay
 Malhi
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Matthews
 McGuinty
 McKay (Scarborough—Guildwood)
 McTeague
 Mitchell
 Myers
 Owen
 Pettigrew
 Pickard (Chatham-Kent—Essex)
 Ratansi
 Regan
 Rota
 Savage
 Scott
 Silva
 Simms
 St. Denis
 Szabo
 Thibault (West Nova)
 Torsney
 Valeri
 Volpe
 Wilfert
 Zed- — 109

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai, de la motion: Que le projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de la motion: Que la question soit maintenant mise aux voix.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la question préalable à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-38.

● (1815)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 75)

POUR

Députés

Adams

Alcock

Initiatives ministérielles

Anderson (Victoria)	André	Asselin	Batters
Angus	Augustine	Benoit	Bezan
Bachand	Bagnell	Bonin	Boshcoff
Bains	Bakopanos	Bouchard	Breitkreuz
Barnes	Beaumier	Brown (Leeds—Grenville)	Byrne
Bélangier	Bell	Cannis	Cardin
Bellavance	Bennett	Carr	Carrie
Bergeron	Bevilacqua	Casey	Casson
Bigras	Blaikie	Chamberlain	Chong
Blais	Blondin-Andrew	Cullen (Etobicoke North)	Cummins
Boire	Boivin	Day	Desrochers
Bonsant	Boudria	Devolin	Doyle
Boulianne	Bourgeois	Duncan	Epp
Bradshaw	Brison	Finley	Fitzpatrick
Broadbent	Brown (Oakville)	Fletcher	Forseth
Brunelle	Bulte	Gallant	Galloway
Carrier	Carroll	Gaudet	Goldring
Catterall	Chan	Goodyear	Gouk
Christopherson	Clavet	Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Cleary	Coderre	Guergis	Hanger
Comartin	Comuzzi	Harper	Harris
Côté	Cotler	Harrison	Hearn
Crête	Crowder	Hiebert	Hill
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cuzner	Hinton	Hubbard
D'Amours	Davies	Jaffer	Jean
Demers	Deschamps	Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
DeVillers	Dhalla	Karygiannis	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Dion	Dosanjh	Kenney (Calgary Southeast)	Khan
Drouin	Dryden	Kilgour	Komarnicki
Duceppe	Easter	Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lastewka
Efford	Emerson	Lauson	Lee
Eyking	Faille	Longfield	Lukiwski
Folco	Fontana	Lunn	Lunney
Fruila	Fry	MacAulay	MacKay (Central Nova)
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	MacKenzie	Malhi
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gauthier	Maloney	Mark
Godbout	Godfrey	Matthews	McKay (Scarborough—Guildwood)
Godin	Goodale	McTeague	Menzies
Graham	Guarnieri	Merrifield	Miller
Guay	Guimond	Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Holland	Ianno	Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Jennings	Julian	O'Brien	O'Connor
Kadis	Karetak-Lindell	Obhrai	Oda
Kotto	Laframboise	Pacetti	Pallister
Lalonde	Lapierre (Outremont)	Parrish	Penson
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lavallée	Perron	Poilevre
Layton	LeBlanc	Prentice	Preston
Lemay	Lessard	Rajotte	Reid
Lévesque	Loubier	Reynolds	Richardson
Macklin	Marceau	Ritz	Savoy
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Scarpaleggia	Scheer
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)	Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse	Simard (Saint Boniface)	Simms
McCallum	McDonough	Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
McGuinty	McGuire	Solberg	Sorenson
McLellan	Ménard (Hochelaga)	Steckle	Stinson
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna	Strahl	Stronach
Mitchell	Murphy	Szabo	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Myers	Neville	Basques)	Thompson (Wild Rose)
Owen	Paquette	Thompson (New Brunswick Southwest)	Toews
Paradis	Patry	Tilson	Trost
Peterson	Pettigrew	Tonks	Ur
Phinney	Picard (Drummond)	Tweed	Van Loan
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Plamondon	Van Loon	Vellacott
Poirier-Rivard	Powers	Wappel	Warawa
Ratansi	Redman	Watson	Wilfert
Regan	Robillard	Williams	Yelich — 138
Rodriguez	Rota		
Roy	Saada		
Sauvageau	Savage		
Scott	Sgro		
Siksay	Silva		
Simard (Beauport—Limoilou)	Smith (Pontiac)		
St-Hilaire	St. Amand		
St. Denis	Stoffer		
Telegdi	Temelkovski		
Thibault (West Nova)	Torsney		
Valeri	Valley		
Vincent	Volpe		
Wasylycia-Leis	Wrzesnewskyj		
Zed — 163			

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1825)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 76)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Angus
Bachand
Bains
Barnes
Bélangier
Bellavance
Bergeron
Bigras
Blais
Boire
Bonsant
Boulianne
Bradshaw
Broadbent
Brunelle
Carrier
Catterall
Christopherson
Cleary
Comartin
Côté
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Davies
Deschamps
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Easter
Emerson
Faille
Fontana
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gauthier
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Guimond
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Kotto
Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Layton
Lemay
Lévesque
Macklin
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
McCallum
McGuinty
McLellan
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mitchell
Murphy

Alecock
André
Augustine
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Blondin-Andrew
Boivin
Boudria
Bourgeois
Brisson
Brown (Oakville)
Bulte
Carroll
Chan
Clavet
Coderre
Comuzzi
Cotler
Crowder
D'Amours
Demers
DeVillers
Dion
Drouin
Duceppe
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Godbout
Godin
Graham
Guay
Holland
Jennings
Kadis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Laframboise
Lapierre (Outremont)
Lavallée
LeBlanc
Lessard
Loubier
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McDonough
McGuire
Ménard (Hochelaga)
Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Myers

Neville
Paquette
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard
Prentice
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savage
Sgro
Silva
Smith (Pontiac)
St. Amand
Stoffer
Telegdi
Thibault (West Nova)
Valeri
Vincent
Wasylycia-Leis

Initiatives ministérielles

Owen
Paradis
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Roy
Sauvageau
Scott
Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)
St-Hilaire
St. Denis
Stronach
Temelkovski
Torsney
Valley
Volpe
Wrzesnewszkyj — 164

CONTRE

Députés

Abbott
Allison
Anders
Asselin
Benoit
Bonin
Bouchard
Brown (Leeds—Grenville)
Cannis
Carr
Casey
Chamberlain
Cullen (Etobicoke North)
Cuzner
Desrochers
Doyle
Epp
Fitzpatrick
Forsyth
Galloway
Goldring
Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Hubbard
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon
Longfield
Lunn
MacAulay
MacKenzie
Maloney
Matthews
McTeague
Merrifield
Mills
Nicholson
O'Connor
Oda
Pallister
Patry
Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters
Bezan
Boshcoff
Breitkreuz
Byrne
Cardin
Carrie
Casson
Chong
Cummins
Day
Devolin
Duncan
Finley
Fletcher
Gallant
Gaudet
Goodyear
Grewal (Newton—North Delta)
Guergis
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jaffer
Johnston
Karygiannis
Khan
Komarnicki
Lastewka
Lee
Lukiwski
Lunney
MacKay (Central Nova)
Malhi
Mark
McKay (Scarborough—Guildwood)
Menzies
Miller
Moore (Fundy Royal)
O'Brien
Obhrai
Pacetti
Parrish
Penson

Initiatives parlementaires

Perron	Poilievre
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Simard (Saint Boniface)
Simms	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	Steckle
Stinson	Strahl
Szabo	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Tonks	Trost
Tweed	Ur
Van Loan	Vellacott
Wappel	Warawa
Watson	Wilfert
Williams	Yelich
Zed — 137	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lors du vote précédant celui-ci, on nous a dit que 168 députés avaient voté pour et 138, contre, ce qui totalise 306, si mes calculs sont bons. Je pense qu'au moins deux ou trois députés étaient absents, et je crois que vous ne pouviez pas voter, monsieur le Président. Le député à côté de moi n'a pas voté. Je vous demanderais, monsieur le Président, de vérifier le compte.

● (1830)

Le Président: Nous avons vérifié le nombre de votes. J'allais justement annoncer qu'il y avait 163 votes en faveur et, je crois, 138 votes contre lors du vote sur la question préalable. Je remercie de député de son aide.

Le projet de loi est donc renvoyé à un comité législatif.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

PRIVILÈGE

LES BULLETINS PARLEMENTAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai, de la motion.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la question de privilège inscrite au nom du député d'Ajax—Pickering.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que la motion dont la Chambre est saisie soit réputée adoptée.

Le Président: Y-a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 avril, de la motion portant que le projet de loi C-215, Loi modifiant le Code criminel (peine consécutive en cas d'usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par nominal à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-215 sous la rubrique des initiatives parlementaires.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 77)

POUR

Députés

Abbott	Ablonezy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Angus	Batters
Beaumier	Bell
Benoit	Bezan
Blaikie	Bonin
Breitkreuz	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Cannis
Carr	Carrie
Casey	Casson
Chamberlain	Chong
Christopherson	Coderre
Comartin	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cummins	Davies
Day	Desjarlais
Devolin	Dhalla
Doyle	Duncan
Epp	Eyking
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gallant	Gallaway
Godbout	Godin
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guergis
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Holland
Jaffer	Jean
Johnston	Julian
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karygiannis	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Khan
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Layton
Longfield	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Malhi	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	McGuire
McTeague	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Paradis	Penson
Poilievre	Powers
Prentice	Preston
Rajotte	Reid
Reynolds	Richardson

Ritz
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Siksay
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Stinson
Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Tonks
Tweed
Van Loan
Wappel
Wasylycia-Leis
Wilfert
Wrzesnewskyj

Savoy
Schellenberger
Sgro
Skelton
Solberg
Steckle
Stoffer
Stronach
Thompson (Wild Rose)
Toews
Trost
Ur
Vellacott
Warawa
Watson
Williams
Yelich— 148

CONTRE

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Asselin
Bachand
Bains
Barnes
Bellavance
Bevilacqua
Blais
Boire
Bonsant
Bouchard
Boulianne
Bradshaw
Brown (Oakville)
Bulte
Cardin
Carroll
Clavet
Comuzzi
Cotler
Cuzner
Demers
Desrochers
Dion
Drouin
Duceppe
Emerson
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gauthier
Goodale
Guarnieri
Guimond
Ianno
Karetak-Lindell
Laframboise
Lapierre (Outremont)
Lastewka
LeBlanc
Lemay
Lévesque
MacAulay
Maloney
Marleau
McGuinty
McLellan
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Murphy
Neville
Pacetti
Parrish
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savage
Scott
Simard (Beauport—Limoilou)
Simms

Alcock
André
Augustine
Bagnell
Bakopanos
Bélangier
Bennett
Bigras
Blondin-Andrew
Boivin
Boshcoff
Boudria
Bourgeois
Brison
Brunelle
Byrne
Carrier
Chan
Cleary
Côté
Crête
D'Amours
Deschamps
DeVillers
Dosanjh
Dryden
Easter
Faille
Fontana
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gaudet
Godfrey
Graham
Guay
Hubbard
Jennings
Kotto
Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lee
Lessard
Loubier
Macklin
Marceau
Matthews
McKay (Scarborough—Guildwood)
Ménard (Hochelaga)
Mitchell
Myers
Owen
Paquette
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard
Ratansi
Regan
Rodriguez
Roy
Sauvageau
Scarpaleggia
Silva
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)

Initiatives parlementaires

St-Hilaire
St. Denis
Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thibault (West Nova)
Torsney
Valley
Volpe
St. Amand
Szabo
Temelkovski
Valeri
Vincent
Zed— 148

PAIRÉS

Aucun

● (1840)

Et les résultats du vote ayant été annoncés: 148 pour et 148 contre)

Le Président: Je suis heureux de déclarer que la motion est adoptée. Conformément à la pratique, je vote en faveur de la poursuite du débat sur ce projet de loi.

Le projet de loi est donc renvoyé au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LA LOI SUR LES BREVETS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai, de la motion: Que le projet de loi C-274, Loi modifiant la Loi sur les brevets, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-274 sous la rubrique des initiatives parlementaires.

Le vote porte sur la motion.

● (1855)

[*Français*]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(*Vote n° 78*)

POUR

Députés

Angus
Blaikie
Christopherson
Crowder
Davies
Godin
Julian
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
McTeague
Siksay
Wasylycia-Leis— 23
Bagnell
Broadbent
Comartin
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Desjarlais
Hubbard
Layton
Martin (Sault Ste. Marie)
McDonough
Minna
Stoffer

CONTRE

Députés

Ablonczy
Alcock
Ambrose
Anderson (Victoria)
André
Augustine
Adams
Allison
Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Bachand

Initiatives parlementaires

Bains	Bakopanos	Parrish	Patry
Barnes	Batters	Perron	Peterson
Beaumier	Bélangier	Pettigrew	Phinney
Bell	Bellavance	Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Bennett	Benoit	Plamondon	Poilievre
Bergeron	Bevilacqua	Poirier-Rivard	Powers
Bezan	Bigras	Prentice	Preston
Blais	Blondin-Andrew	Proulx	Rajotte
Boire	Boivin	Ratansi	Redman
Bonin	Bonsant	Regan	Reid
Boshcoff	Bouchard	Reynolds	Richardson
Boudria	Boulianne	Ritz	Robillard
Bourgeois	Bradshaw	Rodriguez	Rota
Breitkreuz	Brison	Roy	Saada
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)	Sauvageau	Savoy
Brunelle	Bulte	Scarpaleggia	Scheer
Cannis	Cardin	Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Carr	Carrie	Scott	Sgro
Carrier	Carroll	Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Casey	Casson	Simard (Saint Boniface)	Simms
Chamberlain	Chan	Skelton	Smith (Pontiac)
Chong	Clavet	Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Cleary	Coderre	Sorenson	St-Hilaire
Comuzzi	Côté	St. Amand	St. Denis
Cotler	Crête	Steckle	Strahl
Cullen (Etobicoke North)	Cummins	Stronach	Szabo
Cuzner	D'Amours	Telegdi	Temelkovski
Day	Demers	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	Thibault (West Nova)
Deschamps	Desrochers	Thompson (New Brunswick Southwest)	Tilson
DeVillers	Devolin	Toews	Tonks
Dhalla	Dion	Torsney	Trost
Dosanjh	Doyle	Tweed	Ur
Drouin	Dryden	Valeri	Valley
Duceppe	Duncan	Van Loan	Vellacott
Easter	Emerson	Vincent	Volpe
Epp	Eyking	Wappel	Warawa
Faillie	Finley	Watson	Wilfert
Fitzpatrick	Fletcher	Williams	Yelich — 266
Folco	Fontana		
Forsyth	Frulla		
Fry	Gagnon (Québec)		
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)		
Gallant	Galloway		
Gaudet	Gauthier		
Godbout	Godfrey		
Goldring	Goodale		
Goodyear	Gouk		
Graham	Grewal (Newton—North Delta)		
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guamieri		
Guay	Guergis		
Guimond	Hanger		
Harris	Harrison		
Heam	Hiebert		
Hill	Hinton		
Holland	Ianno		
Jaffer	Jean		
Jennings	Johnston		
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)		
Karetak-Lindell	Karygiannis		
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)		
Khan	Komarnicki		
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)		
Laframboise	Lalonde		
Lapierre (Outremont)	Lapierre (Lévis—Bellechasse)		
Lastewka	Lauzon		
Lavallée	LeBlanc		
Lee	Lemay		
Lessard	Lévesque		
Longfield	Loubier		
Lukiwski	Lunn		
Lunney	MacAulay		
MacKay (Central Nova)	MacKenzie		
Macklin	Malhi		
Maloney	Marceau		
Mark	Marleau		
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mathews		
McGuinty	McGuire		
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan		
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)		
Menzies	Merrifield		
Miller	Mills		
Mitchell	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)		
Moore (Fundy Royal)	Murphy		
Myers	Neville		
Nicholson	O'Brien		
O'Connor	Obhrai		
Oda	Owen		
Pacetti	Pallister		
Paquette	Paradis		

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 h 56, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

La Chambre procède à l'étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Il y a au *Feuilleton* une motion d'amendement du projet de loi S-2, à l'étape du rapport. La motion n° 1 ne sera pas retenue puisqu'elle est identique à un amendement proposé et défait en comité. Par conséquent, la Chambre passe à la motion d'adoption à l'étape du rapport.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC) propose que le projet de loi soit adopté.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. John Reynolds propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Plaît-il à la chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

L'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LE PROGRAMME SPATIAL CANADIEN

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, le Canada étant un pays commerçant, il fonde sa prospérité économique sur des relations saines avec ses principaux partenaires commerciaux. Or, aucune relation n'est plus importante pour la prospérité économique de tous les Canadiens que le lien capital qui nous unit à notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis.

La décision de ne pas participer à la défense nord-américaine, qu'a prise le premier ministre après avoir tergiversé pendant des mois, lui dont la réputation en matière de tergiversations n'est plus à faire sur la scène internationale, coûte des emplois aux Canadiens.

Même si le ministre des Affaires étrangères, en réponse à ma question du 9 mars, a laissé entendre que tout se passerait comme auparavant, les Canadiens ne croient pas une seconde le gouvernement lorsqu'il prétend qu'il en sera ainsi.

Nancy Hughes Anthony, présidente de la Chambre de Commerce du Canada, déclare que beaucoup d'autres membres de cet organisme, représentant notamment des industries de technologie, de défense et d'aérospatiale, perdent des marchés et perdront la possibilité d'obtenir de futurs marchés. Et ces marchés signifient des emplois au Canada.

M. Thomas Donahue, président de la Chambre de commerce des États-Unis, a confirmé que le développement technologique et les emplois qui auraient dû découler d'une économie du savoir nous échapperont à cause des tergiversations du premier ministre à propos de cette question et d'autres décisions capitales pour nos relations avec notre principal partenaire commercial.

Étant donné l'augmentation massive des dépenses et des impôts envisagée par la coalition entre le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique, le Canada ne peut pas se permettre de rejeter d'éventuels investissements en création d'emplois. Selon une enquête réalisée auprès de chefs d'entreprises canadiennes par Compass Inc., pour le compte de BDO Dunwoody et la Chambre de Commerce du Canada, 71 p. 100 des répondants jugeaient que la décision de ne pas

Ajournement

abaisser le taux d'imposition élevé en vigueur au Canada se fera sentir dans les finances de notre pays.

La dernière coalition officielle entre le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique a entraîné une inflation au-delà de 10 p. 100 qui s'est traduite par des faillites. Des gens ont perdu leur maison parce qu'ils ne pouvaient pas assumer les taux d'intérêt de 12 ou 18 p. 100 suscités par des dépenses effrénées.

Les sociétés ne paient pas d'impôt. Les contribuables paient des impôts, sauf évidemment un premier ministre qui enregistre ses sociétés dans des paradis fiscaux étrangers pour ne pas en payer au Canada. Par contre, les Canadiens ordinaires qui ne travaillent pas ne paient pas d'impôt.

Cela a sûrement été le pire moment de notre relation avec notre principal partenaire commercial lorsque notre nouvel ambassadeur aux États-Unis a reconnu que notre hésitation à prendre part à la défense nord-américaine expliquait pourquoi les différends frontaliers en matière de bovins et de bois d'oeuvre ne sont pas encore réglés.

Le gouvernement fédéral déclare dans son propre Cadre de la politique spatiale que le maintien de la souveraineté du Canada dans le nouvel ordre économique mondial est tributaire de l'utilisation du programme spatial pour assurer la transition de l'économie canadienne vers une économie du savoir. Alors, de l'aveu du gouvernement libéral lui-même, son indécision dans le dossier de la défense de l'espace aérien de l'Amérique du Nord est une autre menace à la sécurité nationale.

Dans ma circonscription, Renfrew, une entreprise a remporté beaucoup de succès. Il s'agit d'E.T.M. Industries inc. Or, comme le ministre des Affaires étrangères n'est pas au courant des réalisations d'entreprises comme E.T.M., on peut en déduire que la décision de ne pas coopérer avec les Américains n'a pas été mûrement réfléchie. C'est un autre exemple du type de diplomatie brouillonne qui est devenue l'une des marques de commerce de notre premier ministre indécis.

E.T.M. Industries s'est taillé une place dans un créneau contribuant au programme spatial. On devrait aider des entreprises comme E.T.M. Tandis qu'elle ne peut pas savoir aujourd'hui de combien son chiffre d'affaires aurait pu être supérieur, les Canadiens ne sauront jamais combien d'emplois auraient pu être créés si le Canada avait décidé de participer à la défense commune de l'Amérique du Nord.

Le Parti conservateur a présenté une motion en vue de tenir un débat complet, ouvert et démocratique sur la défense antimissile parce que nous croyons qu'il est important que les Canadiens voient en détail ce qui était proposé avant qu'on ne prenne une décision.

Ce serait une véritable tragédie si le Programme spatial canadien, d'une valeur de 250 millions de dollars, s'effondrait en raison de la décision de ne pas coopérer avec nos voisins pour assurer la défense de l'Amérique du Nord. Le Programme spatial canadien s'inscrit dans une stratégie de créneau qui dépend fortement des États-Unis. Le Canada n'investit ni dans un programme national de lanceur spatial, ni dans un système national de navigation par satellite.

Ajournement

●(1900)

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos de la députée et, en fait, ceux-ci sont erronés dans une large mesure. La députée fait essentiellement allusion à deux aspects. Le premier est la performance du gouvernement sur le plan économique, tandis que le second est la performance du gouvernement en ce qui a trait à la défense. Je vais aborder ces deux aspects séparément pour l'édification de notre collègue.

Le premier point est principalement lié à la coopération avec les États-Unis. Les FMAR(P), à la BFC Esquimalt, se trouvent dans ma circonscription, Esquimalt—Juan de Fuca. Je peux dire que notre relation avec les États-Unis est pas mal extraordinaire. Compte tenu que je suis le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, notre relation avec les États-Unis est une priorité, mais nous sommes aussi très heureux du degré de collaboration entre nos deux pays pour ce qui est de nos forces armées, aériennes et navales.

Nous partageons des communications et des tâches. Nous coopérons et nous allons travailler ensemble dans l'avenir, compte tenu du nouvel énoncé de politique internationale, qui dit très clairement que les États-Unis sont notre partenaire de choix. Nous l'avons reconnu dans le passé, nous le reconnaissons aujourd'hui et nous le reconnaissons dans l'avenir. Une grande partie de l'énoncé de politique internationale porte sur la coopération qui existe entre notre pays et les États-Unis, afin de répondre à nos besoins au Canada, pour les Canadiens.

Nous reconnaissons que nous partageons l'Amérique du Nord. Nous avons la responsabilité conjointe de défendre l'Amérique du Nord et nous travaillons très étroitement et efficacement avec les États-Unis à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la défense du Nord ou des ports de mer, ou de la sécurité frontalière. Nous avons accompli beaucoup à cet égard.

La vice-première ministre travaille en étroite collaboration avec son homologue étatsunien pour protéger le Canada, dans l'intérêt des Canadiens, et protéger les États-Unis, dans l'intérêt des Américains. Nous travaillons ensemble dans l'intérêt des deux pays. Nous entretenons une relation historique qui se maintiendra dans l'avenir. À cet égard, nous avons investi 13 milliards de dollars pour augmenter notre effectif militaire et procurer plus d'équipement et une meilleure formation à nos hommes et nos femmes en uniforme.

C'est en partie à cause des différences d'opinion sur le plan économique que j'ai quitté mon ancien parti. J'estime qu'il y a des limites à ne pas dépasser et je pense que la plupart des Canadiens sont d'accord avec moi pour dire qu'il faut éviter les dépenses menant au déficit. Mon ancien parti, celui du député d'en face, favorise les réductions radicales et les dépenses. Ces deux éléments coexistent mal. Ce scénario se déroule aux États-Unis, où le président a adopté une approche semblable, et cela a entraîné des déficits records. C'est quelque chose que nous ne saurions tolérer dans notre pays.

Les excédents et les budgets équilibrés font partie intégrante de notre capacité de fournir nos programmes sociaux, de soutenir nos forces armées et, bien sûr, de rembourser la dette pour réduire nos intérêts et, avec les sommes ainsi épargnées, assurer une économie forte et stable au Canada afin que notre secteur privé puisse prospérer.

En conclusion, bien qu'elle le sache déjà, je rappelle à la députée que le gouvernement a présenté huit budgets excédentaires successifs. Nous nous sommes aussi engagés à veiller à ce que nos entreprises du secteur privé puissent soumissionner, au même

titre que les entreprises américaines, pour remporter des marchés publics étatsuniens, ce qu'elles ont la liberté de faire.

●(1905)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, notre pays dépense annuellement à peu près 250 millions de dollars US dans des activités spatiales du secteur public, tandis que les États-Unis dépensent chaque année plus de 28 milliards de dollars US. Les aspects les plus cruciaux du Programme spatial canadien ont été compromis par la politique actuelle du gouvernement qui consiste, d'une part, à critiquer nos alliés américains tout en parasitant, d'autre part, leurs capacités.

Le commandement spatial des États-Unis, aussi appelé Spacecom, a été fusionné avec le commandement stratégique, le Stratcom. Autrefois, le commandant de combat du Spacecom était aussi le commandant de combat du NORAD. Les Américains avaient cru bon de fusionner les deux commandements. La décision du Canada de ne pas participer à la dissociation entre Spacecom et NORAD a des répercussions à court et à long terme pour le Programme spatial canadien.

Pour le Canada, la fusion Spacecom-Stratcom pourrait sonner le glas du développement conjoint canado-américain de l'espace extra-atmosphérique. Lorsque le Spacecom faisait partie du NORAD, le Canada bénéficiait d'un accès spécial à la technologie et aux initiatives spatiales américaines. Parce que notre budget en matière de défense nationale est sous-financé de manière chronique depuis des années, nous n'avons plus les moyens de financer quelque capacité spatiale que ce soit.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, la députée a parfaitement raison de dire que les États-Unis dépensent beaucoup plus que nous en matière de défense. Cependant, nous n'avons pas de déficit colossal et nous ne plongerons sous aucune considération notre pays dans une situation déficitaire.

Cela étant dit, la députée sait aussi pertinemment que nous avons investi dans les forces armées les sommes les plus importantes des 20 dernières années. Nous faisons cela tout en maintenant un budget équilibré. C'est un comportement responsable. Non seulement pouvons-nous engager ces dépenses pour nos forces armées, mais à mesure que notre économie se renforcera, nous pourrions investir encore davantage dans la formation, le personnel et l'équipement.

La députée sait aussi fort bien que le NORAD est le pivot de nos relations avec les États-Unis. Nous avons pris un engagement envers le NORAD, tout comme les États-Unis, et nous continuerons de travailler avec les Américains pour assurer la défense de notre pays et de l'Amérique du Nord.

* * *

LE PHARE DE WALLACE HARBOUR

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots de plus sur une question que j'ai soulevée le 22 avril dernier relativement à un phare situé à Wallace, en Nouvelle-Écosse, dans le détroit de Northumberland.

Je voudrais tout d'abord vous décrire le port lui-même. C'est un long havre qui mène du détroit de Northumberland au quai de Wallace. Depuis des décennies, un phare guide les pêcheurs, les navires commerciaux et les embarcations de plaisance qui doivent parfois rentrer au quai par mauvais temps.

Ajournement

La Garde côtière a fait savoir récemment qu'elle ne remplacerait pas l'ampoule du phare, proposant plutôt des solutions de rechange comme le recours à des bouées lumineuses ou à un éclairage moins brillant entre autres. Nous sommes d'avis que l'éclairage que procure ce phare est essentiel. C'est une question de vie ou de mort dans certains cas. On ne peut pas mettre des vies en péril pour économiser quelques dollars.

Les pêcheurs qui font face à cette situation au quotidien et qui ont besoin de ce phare entendent parler de toutes les dépenses qui ont été faites par le gouvernement. Ils en entendent parler tous les jours à la télévision en rapport avec ce Programme de commandites dirigé par les libéraux en grande partie dans la province de Québec. Les pêcheurs se demandent comment il se fait qu'un gouvernement qui peut se permettre de dépenser autant d'argent n'a pas le moyen d'acheter une ampoule pour un phare qui pourrait permettre de sauver des vies.

J'ai remarqué cette semaine que les libéraux avaient annoncé 1,25 million de dollars pour un marché de producteurs à Moncton, si je ne m'abuse. Je suis persuadé que c'est une entreprise très utile. Comment un marché de producteurs peut-il être comparé à un phare qui pourrait sauver des vies dans de mauvaises conditions météorologiques?

Le phare peut être vu à 17 milles de distance. Il peut presque être vu de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous voulons que l'île puisse nous voir. Pendant des décennies, ce phare a eu pour but d'aider les marins à entrer dans le port. Le conseiller municipal Gerald Langille, du conseil de comté de Cumberland, a déclaré récemment: « Beaucoup de pêcheurs s'inquiètent de ce qui va nous rester en fin de compte. Le puissant phare que nous avons est visible lorsque cela importe le plus, lorsque les conditions météorologiques sont relativement mauvaises. Lorsqu'il fait beau et que tout l'équipement de navigation fonctionne, le phare n'est qu'un simple inconvénient, mais lorsque les conditions se détériorent, il est toujours là et nous donne un grand sentiment de sécurité. Pourquoi réduirait-on sa puissance aux dépens de notre sécurité? »

C'est une question si importante. Ce n'est pas qu'une question de commodité. Il ne s'agit pas d'une chose qui améliorera peut-être la collectivité ou qui est optionnelle. C'est un problème de sécurité. C'est une question de vie et de mort. C'est ainsi que les pêcheurs trouvent le port. C'est grâce à ce phare qu'ils peuvent retrouver leur chemin.

Je voudrais que le gouvernement libéral confirme aujourd'hui qu'il va remplacer l'ampoule en question. Elle a une durée de vie de 15 ans. Elle coûte 87 000 \$. Je reconnais qu'elle est coûteuse. Cependant, sa durée de vie est de 15 ans.

La question est celle-ci: Combien de vies va-t-elle sauver? Tous ceux qui ont navigué dans le détroit de Northumberland savent que le vent peut se lever très rapidement, que la mer peut être très agitée et que les courants sont très forts. Ce phare est absolument essentiel.

Je demande au secrétaire parlementaire ce soir de nous dire que le phare sera conservé dans son état actuel, afin que Wallace demeure un endroit sûr et aille de l'avant avec ses projets d'attirer plus de navires commerciaux dans le port. Wallace pourra peut-être alors construire une marina et agrandir le port.

● (1910)

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis conscient de l'importance des phares, et pas seulement pour des raisons de sécurité. Le phare est en quelque sorte une institution mythique dans le Canada atlantique. Je suis certain que mon ami d'en

face est d'accord avec moi sur ce point. Nous avons grandi sur les rives de l'océan Atlantique et nous savons que les phares sont partie intégrante de notre culture et de notre mode de vie.

Je me suis rendu dans la localité de Wallace. Je ne me rappelle pas avoir vu le phare, mais je peux témoigner de la beauté et du charme de cette localité et des autres collectivités disséminées le long du détroit de Northumberland. Je ne sais pas si je peux voir le phare chez moi, mais je vais vérifier lorsque j'irai la prochaine fois.

Pour répondre à mon savant collègue, je crois savoir qu'on a mené des consultations auprès de la collectivité et des intervenants et qu'on a trouvé une solution. On s'appête à réparer le phare, si on n'est pas déjà en train de le réparer, et celui-ci sera maintenu dans son état actuel.

Ces préoccupations sont répandues dans tout le Canada atlantique. Nous reconnaissons l'importance des phares, et nous chérissons nos phares. Certes, nous reconnaissons l'importance de ces bâtiments vénérables, mais en même temps nous prions les technologies de pointe, comme les aides à la navigation automatisées, utilisées par la Garde côtière.

Je signale que nombre de navires qui longent la côte atlantique et naviguent dans le détroit de Northumberland utilisent aussi ces technologies. Ces préoccupations sont répandues dans tout le Canada atlantique.

Certes, nous n'avons plus autant de phares que nous en avons il y a quelques années, et il est évident que nombre d'entre eux sont maintenant inhabités. Comme on le sait, nos phares étaient autrefois habités.

Enfin, je me permets de dire que le problème est réglé. Je le répète, on a là un bon exemple des résultats des consultations auprès des intervenants, de la collectivité et de la Garde côtière.

● (1915)

M. Bill Casey: Monsieur le Président, je pourrais difficilement être offensé ou consterné parce que le secrétaire parlementaire a accepté de conserver le phare. Je lui en suis très reconnaissant.

Je le félicite aussi d'avoir reconnu la valeur des phares. J'ai toujours vécu dans les Maritimes, et chaque phare de ma province m'est précieux. Je connais les phares de ma circonscription. Le secrétaire parlementaire a dit qu'il y a en eux quelque chose de mythique, et c'est probablement vrai. Ces phares nous sont très précieux.

Permettez-moi de parler de la petite communauté de Port Greville, qui a récupéré son phare. Il y a plusieurs années, la Garde côtière l'avait emporté pour l'utiliser dans une de ses stations de formation, mais cette petite collectivité a réussi à convaincre la Garde côtière de lui rendre le phare, qui se trouve maintenant au musée de l'âge de la voile de Port Greville. Ce musée, qui est remarquable, est administré entièrement par des bénévoles. Il met en scène notre histoire de la voile et toute l'activité des marins et de la marine sur de nombreuses années.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire précise sa réponse. J'ai cru comprendre que le phare conserverait son intensité lumineuse actuelle. Après discussion, on a envisagé de réduire le niveau de luminosité. Je serais très reconnaissant au secrétaire parlementaire de me donner des précisions à ce sujet. Je crois qu'il a dit que le phare conserverait son intensité lumineuse actuelle. Pourrait-il me le confirmer une dernière fois?

Ajournement

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, je le répète, je suis d'accord avec mon éminent collègue sur l'importance des phares à la fois pour l'industrie touristique et pour la collectivité elle-même. La ville que je représente possède un phare. Il n'est d'aucune utilité pour la navigation, mais la population y tient beaucoup.

Ce que j'ai compris, c'est que le phare sera réparé. Je ne saurais dire, cependant, s'il conservera la même vitesse ou la même intensité lumineuse. Je puis toutefois assurer à mon collègue et à tous

les Canadiens que la sécurité des navigateurs, dans le détroit de Northumberland, est de la première importance pour la Garde côtière, et nous ne ferons aucune concession à cet égard.

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 19.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 4 mai 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le maire de Milton	
M. Carr.....	5645
La ville de Kelowna	
M. Schmidt.....	5645
Le Musée canadien de la guerre	
Mme Ratansi.....	5645
Le programme Initiative de partenariats en action communautaire	
M. André.....	5646
Le Corps de cadets	
Mme Karetak-Lindell.....	5646
La Semaine de la sensibilisation à la santé mentale	
Mme Skelton.....	5646
Le Jour de deuil national	
M. McGuinty.....	5646
La sécurité et la santé au travail	
Mme Bourgeois.....	5646
La Croix du service méritoire	
M. Savoy.....	5647
Le projet du canal de dérivation de la rivière Rouge	
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	5647
La Semaine de la protection civile	
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	5647
Le député d'Ottawa-centre	
Mme McDonough.....	5647
Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells).....	5648
la députée d'un jour	
Mme St-Hilaire.....	5648
Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	
Mme Oda.....	5648
L'Accord atlantique	
M. Matthews.....	5648

QUESTIONS ORALES

La justice	
M. Harper.....	5648
M. Martin (LaSalle—Émard).....	5648
M. Harper.....	5649
M. Cotler.....	5649
Le budget	
M. Harper.....	5649
M. Goodale.....	5649
M. Solberg.....	5649
M. Goodale.....	5649
M. Solberg.....	5649
M. Martin (LaSalle—Émard).....	5649

La justice	
M. Duceppe.....	5649
M. Cotler.....	5650
M. Duceppe.....	5650
M. Cotler.....	5650
M. Marceau.....	5650
M. Cotler.....	5650
M. Marceau.....	5650
M. Cotler.....	5650
Air India	
M. Layton.....	5650
M. Martin (LaSalle—Émard).....	5650
La réforme démocratique	
M. Layton.....	5650
M. Bélanger.....	5650
La justice	
M. Van Loan.....	5651
M. Brison.....	5651
M. Van Loan.....	5651
M. Cotler.....	5651
Le Programme de commandites	
M. MacKay.....	5651
M. Brison.....	5651
M. MacKay.....	5651
M. Martin (LaSalle—Émard).....	5651
Les marchés publics	
M. Gauthier.....	5652
M. Lapierre (Outremont).....	5652
M. Gauthier.....	5652
Le Programme de commandites	
M. Guimond.....	5652
M. Brison.....	5652
M. Guimond.....	5652
M. Brison.....	5652
Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	
M. Jaffer.....	5652
M. Martin (LaSalle—Émard).....	5652
M. Jaffer.....	5653
M. Martin (LaSalle—Émard).....	5653
Mme Oda.....	5653
M. Volpe.....	5653
Mme Oda.....	5653
M. Volpe.....	5653
La Gendarmerie royale du Canada	
Mme Kadis.....	5653
Mme McLellan.....	5653
Le développement social	
M. Martin (Sault Ste. Marie).....	5653
M. Dryden.....	5654
L'équité salariale	
Mme Crowder.....	5654
M. Fontana.....	5654

Le Programme de commandites			
Mme Ablonczy.....	5654		
M. Brison.....	5654		
Mme Ablonczy.....	5654		
M. Brison.....	5654		
La Justice			
M. Toews.....	5655		
M. Cotler.....	5655		
M. Toews.....	5655		
M. Cotler.....	5655		
Le 400^e anniversaire de la ville de Québec			
Mme Gagnon (Québec).....	5655		
Mme Frulla.....	5655		
Les infrastructures portuaires			
Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques).....	5655		
M. Lapierre (Outremont).....	5655		
La justice			
M. Kenney.....	5655		
M. Cotler.....	5655		
M. Kenney.....	5655		
M. Cotler.....	5656		
L'industrie laitière			
M. Boudria.....	5656		
M. Peterson.....	5656		
Présence à la tribune			
Le Président.....	5656		
Le 125^e anniversaire du hansard			
Le Président.....	5656		
Recours au Règlement			
Déclarations de députés			
M. Hill.....	5656		
M. Ianno.....	5656		
Le dépôt d'un document au cours de la période des questions — Décision de la présidence			
Le Président.....	5657		
Privilegé			
Les observations du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration			
M. Richardson.....	5658		
Mme Carroll.....	5658		
AFFAIRES COURANTES			
Réponse du gouvernement à des pétitions			
M. LeBlanc.....	5659		
Les délégations interparlementaires			
M. Myers.....	5659		
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	5659		
Mme Torsney.....	5659		
M. Patry.....	5659		
Les comités de la Chambre			
Affaires étrangères et commerce international			
M. Patry.....	5659		
La santé			
Mme Brown (Oakville).....	5659		
La Loi sur l'assurance-emploi			
M. Godin.....	5659		
Projet de loi C-371. Présentation et première lecture.....	5659		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	5660		
La Loi sur l'assurance-emploi			
M. Godin.....	5660		
Projet de loi C-372. Présentation et première lecture.....	5660		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	5660		
La Loi sur l'assurance-emploi			
M. Godin.....	5660		
Projet de loi C-373. Présentation et première lecture.....	5660		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	5660		
La Loi sur l'assurance-emploi			
M. Godin.....	5660		
Projet de loi C-374. Présentation et première lecture.....	5660		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	5660		
La Loi sur les banques			
M. Paradis (Brome—Missisquoi).....	5660		
Projet de loi C-375. Présentation et première lecture.....	5660		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	5661		
La Loi de mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur			
M. Benoit.....	5661		
Projet de loi C-376. Présentation et première lecture.....	5661		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	5661		
La Loi sur la protection du revenu agricole			
M. Benoit.....	5661		
Projet de loi C-377. Présentation et première lecture.....	5661		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	5661		
Les comités de la Chambre			
Affaires étrangères et commerce international			
Mme Lalonde.....	5661		
Motion.....	5661		
M. Szabo.....	5663		
M. Clavet.....	5663		
M. Day.....	5663		
M. Toews.....	5664		
Mme Longfield.....	5664		
Motion.....	5664		
Adoption de la motion.....	5666		
Pétitions			
Le mariage			
M. Warawa.....	5666		
La recherche sur les cellules souches			
M. Szabo.....	5666		
Le mariage			
M. Szabo.....	5666		
La défense nationale			
Mme McDonough.....	5666		
Le mariage			
Mme Ablonczy.....	5666		
Mme Ur.....	5666		

Le diabète			
M. Benoit	5666		
Le mariage			
M. Benoit	5667		
M. LeBlanc	5667		
Les pêches			
M. Cummins	5667		
Le mariage			
Mme Neville	5667		
Mme Gallant	5667		
M. Richardson	5667		
Mme Longfield	5667		
M. Powers	5667		
L'environnement			
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5667		
Le mariage			
M. Hubbard	5667		
M. Scarpaleggia	5667		
La défense nationale			
M. Scarpaleggia	5667		
L'hôpital Queensway Carleton			
M. Poilievre	5667		
La Loi sur les aliments et drogues			
M. Tonks	5668		
L'autisme			
Mme Davies	5668		
Mme Davies	5668		
Le logement			
Mme Davies	5668		
Le mariage			
M. Komarnicki	5668		
M. Telegdi	5668		
La pornographie juvénile			
M. Doyle	5668		
Le mariage			
M. Doyle	5668		
M. Lee	5668		
L'immigration			
M. Lee	5668		
Le mariage			
Mme Hinton	5668		
La Loi sur les aliments et drogues			
M. Carrie	5668		
Le mariage			
M. Mills	5668		
Les articles de pêche			
M. Mills	5669		
Questions transformées en ordres de dépôt			
M. LeBlanc	5669		
Demandes de documents			
M. LeBlanc		5669	
Les comités de la Chambre			
Justice, droits de la personne, sécurité publique et protection civile			
Motion d'adoption		5669	
Adoption de la motion		5670	
Adoption de la motion		5671	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Loi sur le mariage civil			
Projet de loi C-38. Deuxième lecture		5671	
Adoption de la motion		5672	
Adoption de la motion		5674	
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité ..		5674	
Privilège			
Les bulletins parlementaires			
Motion		5674	
Adoption de la motion		5674	
INITIATIVES PARLEMENTAIRES			
Le Code criminel			
Projet de loi C-215. Deuxième lecture		5674	
La motion est adoptée		5675	
(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)		5675	
La Loi sur les brevets			
Projet de loi C-274. Deuxième lecture		5675	
Rejet de la motion		5676	
La Loi sur la citoyenneté			
Projet de loi S-2. Étape du rapport		5676	
Décision de la présidence			
Le Président		5676	
M. Reynolds		5676	
Motion d'adoption		5676	
Adoption de la motion		5677	
Troisième lecture		5677	
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi		5677	
L'AJOURNEMENT			
Le Programme spatial canadien			
Mme Gallant		5677	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)		5678	
Le phare de Wallace Harbour			
M. Casey		5678	
M. Murphy		5679	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**